

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
12 AVRIL 2018

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 février 2018	5
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	5
III. FINANCES	7
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal Ville.....	7
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal Ville.....	7
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Halle couverte	7
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Halle couverte.....	8
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Locations de salles	8
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Locations de salles	8
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Nauticaa.....	8
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Nauticaa.....	8
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Production d'énergie	9
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Production d'énergie	9
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	9
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	9
- Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière.....	9
- Compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière.....	9
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017	10
- Budget annexe Nauticaa - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.....	13
- Budget principal - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.....	13
- Modification de la durée des amortissements du budget principal et des budgets annexes de la Ville.....	14
- Augmentation de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé	14
- Budget primitif 2018 : budget principal Ville	15
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2018	22
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Halle couverte	23
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Locations de salles	24
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Nauticaa.....	24
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Production d'énergie	25
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	25
- Budget primitif 2018 - Budget annexe Lotissement La Sablière.....	25
- Clôture des autorisations de programme AP 15.02 - Travaux de peinture dans les écoles / AP 15.03 - Programme des équipements sportifs / AP 16.02 - Programme de rénovation des écoles	26
- Création de l'autorisation de programme - AP 18.02 - Entretien des bâtiments communaux	26
- Création de l'autorisation de programme - AP 18.1 - Sécurisation aux abords des écoles	27
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'Hôtel de ville	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - BHNS.....	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine.....	33
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.01 - Cité de la Musique	33
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation école Jaurès	34

-	Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin pour la réalisation de 23 logements rues Bédart et Biat	34
-	Dispositif zone franche dans le bassin minier - Exonération fiscale.....	34
IV.	MARCHÉS PUBLICS	35
-	Constitution d'un groupement de commandes pour la location courte durée d'engins, de matériels et véhicules avec retrait et remise dans une zone de 50 kms autour de Liévin.....	35
-	Marché public de location courte durée d'engins, de matériels et véhicules avec retrait et remise dans une zone de 50 kms autour de Liévin	36
-	Construction de la nouvelle cuisine centrale - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux.....	36
V.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	37
-	Liévin : 26, rue Molière et 12 rue de Caen - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa	37
-	Liévin : rue Lecomte de l'Isle - Rétrocession par la Société Anonyme de l'Union économique et sociale Habitat Pact à la Commune d'une voirie.....	37
-	Liévin : rue du Docteur Biat - Projet de résidence seniors services.....	38
-	Liévin : bilan des acquisitions et cessions immobilières années 2017	38
-	Enquête publique sur la demande présentée par la société Financière Varet, d'exploitation d'une carrière de craie sur le territoire de la commune de Mazingarbe	39
-	Liévin : 3 ^e révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation.....	39
VI.	CULTURE	39
-	Concours Cinéma « 60' Chrono »	39
VII.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	40
-	Programme d'actions 2018.....	40
VIII.	SPORTS	41
-	Convention course cycliste internationale.....	41
IX.	JEUNESSE	42
-	Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2018	42
-	Tarifs pour les séjours des accueils de loisirs à compter de septembre 2018	42
-	Convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales concernant les tickets loisirs jeunes	42
-	Renouvellement « contrat colonie » avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais.....	42
X.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	42
-	Modification du règlement de mise à disposition des salles municipales	42
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013.....	43
XI.	PERSONNEL	43
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais.....	43
-	Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France.....	43
-	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	43
-	Détermination du nombre de représentants du personnel au comité technique commun de la Ville et du CCAS. Décision du maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.....	44
-	Détermination du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun de la Ville et du CCAS. Décision du maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.....	44
XII.	SUBVENTIONS	44
-	Demandes de subventions	44
XIII.	QUESTIONS DIVERSES	45
-	Motion de soutien à l'action des cheminots pour un service public de qualité	45

(La séance est ouverte à 18 heures 05.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence.

Je vous propose d'ouvrir officiellement ce Conseil municipal en date du 12 avril 2018.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je demande à Monsieur le Directeur général des services de bien vouloir faire l'appel des membres du Conseil municipal.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Nous allons souhaiter un bon rétablissement à Monsieur GRABARZ, puisqu'il va se faire opérer d'une hanche.

Désignation du secrétaire de séance

(La secrétaire de séance est Caroline HIEST).

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Le petit Raphaël est né le 23 février dernier, il est le fils d'Elodie VILET et de Thomas GALBY, tous deux à la cuisine centrale.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer le 13 mars dernier la disparition d'un employé communal que nous aimions beaucoup. Il était à la retraite depuis quelques années. Nous avons d'ailleurs visité son logement lorsque cette résidence avait été inaugurée, juste en face d'ici. Michel SAINT ELM nous a malheureusement quittés le 13 mars. Une fois de plus, j'adresse toutes mes condoléances à son épouse.

Je vous signale également que :

- Didier BOSSELET a repris son service depuis le 1^{er} janvier dernier, au service voirie ;
- ainsi que Jean HALLEZ, depuis le 26 mars dernier, au service des sports.

Je vous signale les mouvements de personnels suivants :

- Pascal TOURBIER, suite à une nouvelle législation, a été nommé sur les missions de délégué à la protection des données et ce, depuis le 1^{er} mars.
- Nicolas WALEZA a été nommé responsable du service informatique depuis le 1^{er} mars.
- Faïza BOUARFA a rejoint la Direction générale des services depuis le 12 mars dernier. Vous le savez, puisque nous l'avons quelque part fêté la fois dernière, elle a pris la place de Christine MONS.
- Patricia LECU est passée du service des relations publiques au secrétariat de la sécurité publique, c'est-à-dire au service de la police municipale, depuis le 3 avril dernier.
- Vincent PEYRONIE est passé du droit des sols au service des portages de repas à la cuisine centrale, depuis le 9 avril dernier. Ayant été au service du droit des sols, vous imaginez qu'il fait sa tournée facilement parce qu'il connaît Liévin comme sa poche.

Je vous signale les recrutements suivants :

- Joël DECROIX, technicien au service des bâtiments communaux depuis le 1^{er} mars.
- Marie LIEGEOIS, chargée de mission renouvellement urbain depuis le 19 mars. C'est elle qui, à côté de Monsieur BOURDON, va s'occuper du dossier du Vent de Bise.

- Maxime CHWALISZ a rejoint la police municipale depuis le 1^{er} mars ; il est donc parti en formation spécifique pour six mois.
- Emilie LECOQCQ est coordonnatrice de parcours de réussite éducative depuis le 3 avril dernier.
- Clémentine DEBUICHE est référent de parcours de réussite éducative.
- Cédric RENAUT est responsable de la police municipale depuis le 3 avril dernier.
- Fabrice MULLET est responsable de la sécurité publique depuis le 3 avril.
- Damien BAYART a rejoint le service peinture depuis le 3 avril dernier.

Voilà, mes chers collègues, les informations relatives au personnel communal.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 février 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ?

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote puisque je n'étais pas présent la dernière fois.

M. LE MAIRE.- C'est tout à fait logique.

Monsieur LETRUN.

M. LETRUN.- Je ne prendrai pas part au vote. Je n'ai pas reçu la clef USB avec le compte rendu. La clef USB que j'ai reçue était incomplète.

M. LE MAIRE.- C'est étonnant. Vous êtes le seul dans cette situation.

M. LETRUN.- J'ai reçu le Bureau municipal au lieu du Conseil municipal, avec les annexes, mais il n'y avait pas le compte rendu de réunion du dernier Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- D'après ce que l'on m'a dit, vous êtes passé au secrétariat général et on vous a donné une nouvelle clef.

M. LETRUN.- Tout à fait, mais le lundi.

M. LE MAIRE.- Vous avez eu un peu de temps, mais, je vous rejoins, pas les temps légaux.

Vous ne prendrez donc pas part au vote.

M. LETRUN.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Ce sera noté.

Je vous demande d'ailleurs, mes chers collègues, en sortant de cette salle, de bien vouloir remettre les clefs USB dans la boîte qui se trouve à l'entrée. Toute économie est bonne à prendre. Une petite clef USB multipliée par 39 et par cinq conseils municipaux par an, cela représente une petite somme.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé, en dehors de la non-participation au vote de Monsieur LETRUN et de Monsieur LAMAND.

(Le compte rendu du Conseil municipal du 22 février 2018 est approuvé par le groupe majoritaire et Les Patriotes ; Monsieur LAMAND et Monsieur LETRUN n'ayant pas pris part au vote.)

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur LETRUN.

M. LETRUN.- Je voudrais avoir des explications sur la décision 66b, ainsi que la 73.

M. LE MAIRE.- La 66b : « Constitution de partie civile - Audience du 10 avril 2018 ». Monsieur KUZNIAK, pouvez-vous nous dire ce dont il s'agit ?

M. KUZNIAK.- Pour la 66b, il s'agit d'une plainte qu'avait déposée le service des ASVP suite à un dépôt sauvage. La justice avait pu identifier l'auteur des faits et nous avons donc demandé le remboursement des frais occasionnés par l'enlèvement des déchets.

M. LE MAIRE.- C'est une procédure que l'on suit systématiquement lorsqu'on identifie l'auteur d'un dépôt illégal.

Est-ce que cette réponse vous convient ?

M. LETRUN.- Très bien.

M. LE MAIRE.- La 73 : « Procédure adaptée - Traitement des déchets urbains ».

M. KUZNIAK.- Conformément aux prérogatives dont vous disposez à la suite d'une décision du Conseil municipal par laquelle vous avez la possibilité, après mise en concurrence, d'attribuer des marchés d'un montant inférieur à un peu plus de 200 000 € – en ce qui concerne les prestations de service –, il s'agit de l'attribution de différents marchés pour l'élimination de nos déchets.

Le premier marché concerne la mise à disposition de bennes et leur transport jusqu'au centre de traitement, il est attribué à la société Nicollin pour un montant maximum de 89 000 €. Pour le deuxième, il s'agit de l'élimination de déchets dans un centre de stockage pour un montant maximum de 100 000 €, marché attribué à la société Suez. Pour le lot 3, il s'agit de l'élimination de déchets de type amiante pour un montant de 5 000 €, lot également attribué à la société Suez. Le lot 4 concerne des déchets de type bois, lot attribué à la société Laflutte pour un montant maximum de 3 000 €. Pour le lot 5, il s'agit de déchets de types gravats inertes pour un montant de 5 000 €, lot attribué à la société Laflutte. Il s'agit ensuite d'un marché de transport des déchets amiantés, pour 2000 €, lot attribué à la société Laflutte. Pour le lot suivant, il s'agit de déchets de type peinture pour un montant de 4 000 €, lot attribué à la société Sotrenor. Enfin, le lot élimination de déchets de type pneus est attribué à la société Ramery Environnement pour un montant de 2000 €.

M. LE MAIRE.- Monsieur LETRUN, est-ce que cela vous convient ?

M. LETRUN.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle, mes chers collègues, que, pour tout ce qui figure dans ces décisions prises par moi-même en vertu de délégations qui me sont confiées, vous avez la possibilité d'aller, préalablement à la tenue de ce Conseil municipal, voir Monsieur KUZNIAK et de consulter les documents, ce qui évite de revenir sur ces questions en Conseil municipal. Là, il n'y a que quelques questions, cela va, mais, s'il devait y en avoir beaucoup, ce serait un peu gênant parce que cela nous occuperait beaucoup. N'hésitez pas à aller consulter Monsieur KUZNIAK, il est disponible.

M. LETRUN.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Sur ce compte rendu, y a-t-il des oppositions ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l'unanimité.

(*Compte rendu adopté à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous allons passer au « plat du jour », les finances.

Monsieur DERNONCOURT a beaucoup de délibérations à nous présenter, qui sont d'ailleurs les plus importantes de ce conseil.

Je lui donne la parole pour l'approbation du compte de gestion 2017.

III. FINANCES

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Nous commençons donc par le compte de gestion. C'est un des mystères de l'administration, parce qu'on fait toujours voter le compte de gestion en disant qu'il est semblable au compte administratif qui n'est pas encore voté.

Il s'agit donc ici d'approuver le compte de gestion du receveur municipal qui apparaît conforme au compte administratif 2017.

Le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2017, tous les titres de recette émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures.

M. LE MAIRE.- Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Passons au compte administratif.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Le résultat du budget principal fait apparaître, pour le fonctionnement :

- des dépenses pour 43 475 664,53 €, soit une réalisation de 82,79 % des inscriptions budgétaires,
- des recettes de 48 319 923,62 €, représentant 92,02 % des inscriptions budgétaires.

Pour l'investissement,

- les dépenses ont été de 18 463 201,57 €, soit 50,48 % de l'inscription budgétaire,
- les recettes ont été de 23 201 152,67 €, soit 63,44 % des inscriptions.

Ces résultats montrent, pour le fonctionnement, des réalisations qui collent de plus en plus aux prévisions. Pour l'investissement, si le taux des recettes a progressé par rapport au compte de l'exercice précédent, le taux de consommation des crédits a diminué et ce, du fait que certains investissements n'ont pas eu un taux de réalisation aussi important que prévu et sur lesquels la collectivité ne dispose pas d'une maîtrise d'ouvrage directe ; c'est notamment le cas du BHNS dont les retards de chantier ont freiné les versements au profit du syndicat mixte des transports.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous n'allons rien voter pour l'instant, parce que je n'ai pas le droit d'être présent. C'est donc mon premier adjoint qui va vous faire voter.

Là aussi, c'est un mystère de l'administration parce que je ne vois pas l'intérêt de partir juste à côté et, d'ailleurs, de tout entendre. Je vous préviens déjà, mes chers collègues ; attention à ce qui va être dit car, quoi qu'il arrive, je vous entendrai.

Je vous propose de présenter l'ensemble des délibérations relatives aux comptes de gestion et aux comptes administratifs et, ensuite, je quitterai cette salle.

Y a-t-il des questions sur cette présentation du compte administratif du budget principal ? (*Aucune*).

Madame BENEZIT va nous présenter le compte administratif et le compte de gestion 2017 de la Halle couverte.

(*Arrivée de Madame OUBALAAID à 18 heures 20*)

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de la Halle couverte.

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de cette même séance, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations, sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, Monsieur

le Maire précise que le compte de gestion du budget annexe Halle couverte dressé par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Nous passons au compte administratif.

- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Pour le compte administratif, il y a le compte de fonctionnement et le compte d'investissement.

Le résultat de clôture est le suivant :

- en fonctionnement, un bénéfice de 109 341,38 €,
- en investissement, un déficit de 107 940,74 €.

Considérant l'excédent du fonctionnement, on décide d'affecter :

- au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 1 400,64 €,
- au compte 1068, la somme de 107 940,74 €
- au compte 001 « déficit d'investissement reporté », la somme de 107 940,74 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune*).

Monsieur GOGUILLON va nous parler du budget Locations de salles.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Locations de salles**

- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Locations de salles**

M. GOGUILLON.- Comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe Locations de salles.

L'exercice 2017 fait apparaître :

- en investissement, un excédent de 112 386,02 €
- en fonctionnement, le résultat est un excédent de 0,71 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2018 :

- l'excédent d'investissement reporté en recettes d'investissement 2018 est de 112 386,02 €,
- l'excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement est de 0,71 €.

Il convient de préciser que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Il est donc proposé d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats au budget primitif 2018 de la Location de salles.

Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Nous allons passer à Monsieur JACKOWSKI.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Nauticaa**

- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe Nauticaa.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, considérant que le compte de gestion dressé du budget annexe Nauticaa a été visé et certifié conforme par le receveur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question, à savoir que l'exercice 2017 fait apparaître :

- en investissement, un déficit de 1 606,00 € ;
- en fonctionnement, le résultat est un excédent de 1 606,75 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous passons à la production d'énergie.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Production d'énergie**
- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Production d'énergie**

M. DERNONCOURT.- En ce qui concerne le compte de gestion du receveur et le compte administratif du budget annexe Production d'énergie, même appréciation que pour les précédents comptes, à savoir une identité de résultat conduisant à affecter au compte 002 l'excédent de fonctionnement reporté, à savoir 64 202,66 €, dont 51 202 € provenant de l'excédent du précédent exercice.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**
- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, l'exercice 2017 fait apparaître un excédent en investissement de 546 738,09 €. Cet excédent en investissement s'explique par l'emprunt souscrit pour financer le rachat des travaux, le financement des déficits de l'opération lors des transferts et les travaux à venir. Il va donc se réduire progressivement chaque année à mesure de la réalisation des opérations d'aménagement de travaux.

En fonctionnement, le résultat est nul, ne fait apparaître ni déficit ni excédent eu égard à la participation du budget principal à hauteur de 85 157,94 €.

Ces résultats seront donc affectés, si vous le décidez, de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement reporté),
- pas d'affectation, puisqu'il est nul, en fonctionnement.

Le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif sont rigoureusement identiques. Il vous est donc proposé de les approuver l'un et l'autre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Monsieur DARRAS, pour La Sablière.

- **Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière**
- **Compte administratif 2017 - Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DARRAS.- C'est exactement la même chose, à ceci près que l'excédent est de 64 704,50 €. En fonctionnement, eu égard à la participation versée du budget principal permettant l'équilibre du budget, le résultat est nul et le versement du budget principal est de 52 242,11 €.

Il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement en compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- le résultat en fonctionnement étant nul, il n'y a pas d'affectation.

Le compte de gestion présenté par le comptable est rigoureusement identique au compte administratif. Il vous est donc proposé de les approuver l'un et l'autre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des demandes de complément d'information ? (*Aucune*).

Monsieur LARDEZ, je vous quitte quelques instants. Je vais laisser le soin au premier adjoint de procéder aux différents votes sur ces comptes de gestion et comptes administratifs.

(Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil)

M. LARDEZ.- Je vous propose que l'on globalise les votes des différents comptes.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2017 qui viennent d'être présentés.

Qui est contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Les Patriotes, soit quatre voix*).

(Les comptes de gestion et comptes administratifs sont adoptés par le groupe majoritaire et Liévin Ensemble ; Les Patriotes s'étant abstenus.)

(Retour de Monsieur le Maire en salle du Conseil)

M. LARDEZ.- Monsieur le Maire, je vous annonce que les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2017 ont été votés à la majorité. Contre : personne. Abstentions : quatre voix. Le reste est pour.

Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous féliciter pour votre excellente gestion.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vous remercie pour cette approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs.

C'est un travail collectif, ce n'est pas le travail du Maire, c'est avant tout le travail de cette équipe municipale et le travail de toute l'équipe technique municipale, personnel administratif, comme technique, et je voudrais les en remercier. Ces comptes administratifs ne sont que le reflet de ce qui a été réalisé tout au long de cette année et, je dois d'ailleurs le dire, fort bien réalisés. Je voudrais une fois de plus vous remercier pour ce bon travail réalisé tout au long de cet exercice 2017.

Avant de passer au budget primitif 2018, comme c'est le cas depuis trois ou quatre ans, nous devons faire un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est Madame MASSIN qui va nous présenter ce rapport.

- **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2017**

Mme MASSIN.- Les collectivités territoriales sont tenues d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et ce, préalablement à la présentation de leur budget.

L'illusion de l'égalité pourrait faire croire que, aujourd'hui, il n'y a plus d'inégalités. Or,

- moins 24 %, c'est l'écart de salaire entre l'ensemble des femmes et les hommes qui travaillent ;
- plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes disparaissent ;

- le problème de harcèlement dans le travail n'est pas un mythe ;
- à la retraite, les femmes ont en moyenne 670 € de moins par mois ;
- les femmes font en moyenne 14 heures en plus par semaine de tâches domestiques ou parentales (2 heures par jour en plus) ;
- la part des femmes mères en France est de 16 % ;
- 40 % des mères voient leur carrière impactée par l'arrivée d'un enfant.

C'est donc un tableau assez sombre.

Qu'en est-il à Liévin pour 2017 ?

- Le taux de féminisation est inférieur au national : 54,80 % contre 60,8 % au national.
- Les catégories A et B restent sous-représentées. On se rapproche des caractéristiques nationales (61 %) pour la catégorie C (Liévin : 57 %).
- Le taux de départ à la retraite est sensiblement identique pour les hommes et les femmes.
- Proportionnellement, il y a plus d'AT et de demandes de reconnaissance de maladie professionnelle chez les hommes.
- De même, il y a plus d'avancements de grades et de promotions internes chez les hommes.

Cela dit, on est malade, mais on se soigne.

On poursuit la lutte contre les stéréotypes dans l'emploi : par exemple, les espaces verts pour les hommes et la petite enfance pour les femmes. On reçoit tous les candidats dont les profils correspondent aux compétences recherchées sans distinction de sexe. Des périodes d'essai ou d'immersion dans les services permettent de lever certains freins.

Des efforts sont faits pour l'harmonisation vie privée - vie professionnelle : aménagements d'horaires, mise à disposition de logements pour les vacances, développement des formations à Liévin ou à proximité pour les transports, réunions d'information afin de suivre sa carrière, dialogue social fort pour parvenir à l'égalité professionnelle.

Depuis de nombreuses années, la Ville mène une politique extrêmement dynamique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par le biais d'actions enfance jeunesse : des crèches, des relais assistantes maternelles, des cantines scolaires de qualité à bas prix (2,50 €), des garderies périscolaires, des accueils de loisirs diversifiés. Ces actions sont menées par les services de la Ville, du CCAS, mais aussi par les nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

Dans les centres culturels et sociaux, les questions de lutte contre toute forme de discrimination sont inscrites dans les projets de territoire et se déclinent à travers l'ensemble des actions et projets développés.

L'égalité est donc l'affaire de tous. Nous sommes tous concernés. Ce sont des enjeux majeurs. C'est pourquoi la Ville de Liévin s'active afin de gommer ces inégalités.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MASSIN pour ce rapport fort bien présenté, synthétique, mais qui retrace bien la situation en France comme à Liévin.

Mes chers collègues, avez-vous des choses à nous dire sur ce rapport, des observations, des ajouts, des contributions personnelles ? (*Aucune*).

Ce rapport ne vous inspire pas et, pourtant, il est important.

Madame MASSIN a eu raison de rappeler dans un premier temps ce qu'il convenait encore de réaliser dans ce domaine parce que, malheureusement, nous sommes encore loin d'une égalité parfaite entre les hommes et les femmes. Madame MASSIN a insisté par exemple sur les inégalités salariales qui sont malheureusement encore existantes, sur les postes à responsabilité – effectivement, on observe que les femmes sont encore aujourd'hui moins présentes sur les postes à responsabilité et les catégories A que les hommes –, sur les tâches qui incombent davantage encore aux femmes qu'aux hommes encore aujourd'hui – alors qu'elles n'ont aucune spécificité féminine, c'est vrai que les messieurs que nous sommes devrions faire quelque effort dans ce domaine parce que c'est une surcharge pour les femmes –, sur les conséquences que peut avoir une maternité dans la carrière d'une femme, puisqu'il existe encore malheureusement des sociétés, des entreprises où une maternité conduit à une régression ou à une perte

d'avancement dans les mêmes entreprises. Bref, il y a encore beaucoup de choses à gagner dans ce domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes et Madame MASSIN a eu raison de souligner que c'était l'affaire de tous.

À Liévin, on retrouve parfois ces mêmes inégalités, mais vous avez eu raison, Madame MASSIN, de souligner tous les efforts entrepris par la Ville, et tout particulièrement dans le domaine de la petite enfance, pour permettre aux femmes de pouvoir poursuivre leur carrière professionnelle.

Je voudrais d'ailleurs signaler à cette assemblée que, puisque la semaine des quatre jours a été réinstaurée, à partir de septembre 2018, la Ville de Liévin assurera une prise en charge des enfants le mercredi, de manière à ce que les ménages – les hommes ou les femmes parce que les hommes peuvent aussi garder les enfants – aient une solution pour faire garder leurs enfants dans des structures adaptées. Il y aura deux lieux sur Liévin, un sur le secteur nord et un autre sur le secteur sud, pour qu'il y ait une prise en charge des enfants dont les parents travaillent. En effet, c'est parfois difficile, on ne trouve pas toujours un membre de la famille, un copain ou une copine, une personne qualifiée pour faire garder son enfant. Nous mettrons donc cela en place en septembre 2018 pour assurer cette prise en charge.

Quant aux services municipaux, je dois vous dire que nous avançons quand même à grands pas. Je rappelle d'ailleurs que nous avons sans doute été l'une des premières collectivités à mettre une femme en tant que directrice des services techniques. Je peux vous dire que, lorsqu'elle est arrivée comme directrice des services techniques, c'était dans un univers presque exclusivement masculin. Des DST féminins, il n'y en a pas beaucoup. C'est vrai que Madame Carole DIART, qui va bientôt nous rejoindre et on peut s'en féliciter – vous savez qu'elle a eu un grave problème de maladie –, était une pionnière dans ce domaine-là.

Par ailleurs, on parlait de la petite enfance où, effectivement, il n'y a pas beaucoup d'hommes. Quand on va dans les haltes garderies et les crèches, il n'y a pas d'hommes. Eh bien, je peux vous dire que, puisque la directrice de la crèche part bientôt à la retraite, parmi les candidats potentiels ayant les qualités pour exercer – je ne sais pas s'il sera choisi par la commission, puisque le recrutement va ensuite être opéré –, un homme postule pour ce poste de directeur de crèche. Comme quoi les mentalités évoluent quand même un peu et il faut s'en féliciter.

Je peux dire ici – puisque Madame CZERWIEC, la directrice des ressources humaines, est présente – que, en ce qui concerne la Ville de Liévin, ce n'est pas en fonction du sexe de la personne que l'on choisit qui va occuper le poste, ce n'est qu'en fonction des aptitudes et des compétences professionnelles de cette même personne. Pour moi, qu'elle soit femme ou qu'il soit homme, cela n'a pas d'importance. Ce qui est important, ce sont les aptitudes professionnelles et uniquement les aptitudes professionnelles.

Madame GACI.

Mme GACI.- Juste un mot, Monsieur le Maire, pour abonder vos propos, mais surtout pour dire que, effectivement, je trouve dommage que cela ne fasse pas réagir et que le débat ne se pose pas autour de ce sujet car, Messieurs et Mesdames, il s'agit bien là de l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE MAIRE.- Madame BELVA.

Mme BELVA.- Pour éviter les stéréotypes, j'encourage la personne qui rédigera le rapport l'année prochaine à éviter de mettre le rose pour les dames et le bleu pour les garçons.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Vous savez très bien, Madame BELVA, que j'aime beaucoup le rose.

Madame GERMA me disait que, en matière de petite enfance, il y a également l'espace petite enfance qui a été labellisé « crèche VIP ». « VIP », ce n'est pas pour « very important person », c'est justement pour les personnes qui sont en situation de recherche d'emploi et pour leur permettre, lorsqu'elles ont des petits contrats, de pouvoir les exercer et cette crèche est labellisée « VIP » pour pouvoir placer l'enfant. C'est d'ailleurs une première dans le Pas-de-Calais, nous sommes les seuls à avoir été labellisés « crèche VIP ».

Mes chers collègues, il convient de procéder au vote sur ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Je n'y suis pas obligé, mais on peut le faire. Comme il y a une délibération, je préfère que l'on vote ce rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

M. LEJEUNE.- Dans la délibération, il est dit « prend acte ».

M. LE MAIRE.- Oui, mais on peut le faire voter. Je vous propose donc de le voter. Symboliquement, cela aura beaucoup plus d'importance que d'en prendre acte. Cela voudra dire que chacun ici dans cette assemblée agira pour cette égalité entre les hommes et les femmes et ne fera pas qu'en prendre acte.

En êtes-vous d'accord, Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Absolument.

M. LE MAIRE.- Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? *(Personne).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour le budget annexe Nauticaa

- **Budget annexe Nauticaa - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées**

M. JACKOWSKI.- Les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. Les subventions d'équipement versées par la Commune font également l'objet d'un amortissement, c'est notamment le cas de celle versée à Equalia dans le cadre de la DSP.

Les communes ont désormais la possibilité de neutraliser budgétairement ces dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, ce qui permet de faire peser la charge d'amortissement en investissement et donc de libérer des marges de manœuvre supplémentaires en section de fonctionnement. Ce choix peut être opéré chaque année par les collectivités qui présentent l'option retenue dans leur budget.

Il est donc proposé de mettre en place cette neutralisation budgétaire partielle des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'exercice 2018 sur le budget annexe Nauticaa, permettant ainsi de réduire le montant de la subvention d'équilibre à verser en fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT reviendra d'ailleurs sur cette neutralisation des dotations aux amortissements.

Nous passons au budget principal. Monsieur DERNONCOURT va nous présenter cette délibération.

- **Budget principal - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées**

M. DERNONCOURT.- De la même façon que vient de l'évoquer Henri JACKOWSKI pour Nauticaa, nous avons la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées.

Il est donc proposé de mettre en place cette neutralisation budgétaire permettant dans le cas présent de diminuer l'impact budgétaire en dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est effectivement la même délibération que pour Nauticaa.

Est le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Modification de la durée des amortissements du budget principal et des budgets annexes de la Ville**

M. DERNONCOURT.- Le fait d'avoir adopté cette délibération entraîne une modification de la durée des amortissements, suite à ces dispositions. Il est donc proposé une mise à jour des durées d'amortissement définies par les délibérations en date du 19 décembre 2014 et 16 juin 2015.

Ainsi, afin de tenir compte des décrets précisés dans la délibération, il est proposé de porter la durée d'amortissement des subventions d'équipement de la façon suivante : à 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ; à 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ; à 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national. Ainsi faisant, nous disposons de marges de manœuvre supplémentaires pour le budget de fonctionnement.

Vous avez en annexe un état récapitulatif des durées d'amortissement par catégorie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je répare un oubli, je voudrais excuser Monsieur LUDWIKOWSKI – puisqu'il me l'a demandé personnellement et il m'a d'ailleurs envoyé un mail à cet effet – qui est retenu en formation pour trois jours sur Paris, ce qui explique son absence. C'est l'Avenir de l'Artois qui va être triste parce qu'ils avaient noté que nous avons des échanges parfois caustiques, mais souvent complices. Nous n'aurons donc pas ces échanges cette fois-ci, j'attendrai le prochain Conseil municipal.

Monsieur MACQUART, parlez-nous du chevalement du 1er janvier bis.

- **Augmentation de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement à proximité du parking Pathé**

M. MACQUART.- Par délibération du 30 janvier 2016, le Conseil municipal a validé la constitution par principe de prudence d'une provision de 50 000 € pour risques et charges afin d'anticiper de probables travaux sur le chevalement. Par délibération du 2 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé la reprise partielle de cette même provision à hauteur de 3 500 € afin de procéder au règlement de la prestation du contrôle technique.

Il est aujourd'hui proposé d'augmenter le montant de cette provision pour travaux car les études laissent envisager un coût de rénovation plus important que l'enveloppe actuellement provisionnée. Une enveloppe supplémentaire de 50 000 € est proposée.

Un diagnostic sur la structure a été réalisé. En 2018, on commencera au point de vue travaux à sécuriser la plate-forme, à renforcer le piétement par des coulages de béton, ainsi que la couverture du carré qui se

trouve tout en haut du chevalet. En 2019, on continuera des travaux sur la corrosion, des travaux de peinture et la mise en lumière du chevalet.

M. LE MAIRE.- Je précise que la peinture qui sera choisie retrouvera la couleur originelle, celle du chevalement du 3 de Lens, c'est-à-dire une peinture plutôt grise. À l'époque, dans les années 1990, lorsqu'il avait été remis en peinture, je ne sais plus pourquoi on avait choisi le bleu, c'est un mystère. Depuis, l'on sait qu'il n'y a que dans le Pays de Galles qu'il y a des chevalets bleus. Comme nous ne sommes pas au Pays de Galles, nous allons retrouver la peinture originelle grise.

S'agissant de l'éclairage, on ne va pas mettre trois ou quatre loupottes – excusez-moi de l'expression. J'ai demandé au service que l'on consulte des spécialistes pour que cette mise en lumière du chevalement soit faite de manière très professionnelle – ces gens sont presque des artistes –, de manière à ce que ce chevalement qui est symbolique de la ville de Liévin, comme celui du 3 de Lens, soit parfaitement mis en valeur parce qu'il reflète aussi une grande partie de notre histoire. Cela sera fait ainsi et c'est Monsieur MACQUART qui va suivre les travaux en question.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- C'était l'architecte des bâtiments de France qui avait demandé de mettre cette couleur bleue.

M. LE MAIRE.- C'est surprenant. Je pense que, aujourd'hui, si on le demandait à l'architecte des bâtiments de France qui est en fonction, je suis persuadé que le bleu serait refusé. Je n'avais plus ce souvenir en tête.

Mes chers collègues, sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous passons au plat principal.

- **Budget primitif 2018 : budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Le budget de la Commune pour 2018 passe cette année les 100 M€ si l'on tient compte des budgets Lotissement, 15,19 M€ pour le Lotissement Grand Siècle et 3,71 M€ pour La Sablière, soit un total de 103,84 M€, dans lequel le budget général et les budgets annexes dits traditionnels pèsent pour 85,75 M€.

Ainsi donc, le budget principal s'établit à 82,65 M€, auquel s'ajoutent le budget annexe Locations de salles, le budget Halle couverte et le budget Production d'énergie, ainsi que le budget Nauticaa qui s'équilibre à 1,8 M€ contre 3,3 M€ en 2017, ce qui impliquera pour la commune le versement d'une subvention d'équilibre de 0,59 M€ contre 1,7 M€ l'an dernier. C'est le résultat du nouveau contrat de concession de service public qui a été passé avec la société.

Je laisse de côté les budgets annexes Lotissements dont vous avez pu voir qu'ils sont en suréquilibre dans l'attente de la conclusion de l'opération qui, au final, présentera un déficit. Je rappelle que c'est un choix que nous avons fait en soldant les CPA et en commercialisant avec nos services les terrains après viabilisation.

Le cadre étant ainsi tracé, on peut en venir aux grandes lignes de cet exercice budgétaire 2018 dont je précise de suite qu'il est totalement conforme aux orientations dont nous avons débattu le 22 février.

Je rappelle que le rapport d'orientations budgétaires était déjà fortement détaillé, chiffres à l'appui, ce qui évite d'aller dans le détail.

Pour ce qui est de la section de fonctionnement, équilibrée à 51,65 M€, soit plus de 60 % du budget, elle est en augmentation de 3,1 %. Les principaux chapitres en sont les suivants :

- Les charges de personnel (22 475 500 €, en progression de 6,7 %). Cette augmentation sensible prend prioritairement en compte les crédits nécessaires au recrutement de policiers municipaux. Compte tenu de ce nouveau service, il n'y aura pas d'augmentation des effectifs et seuls les départs en retraite seront remplacés.
- Les charges générales des services progressent de 1,6 % pour atteindre 9 556 000 €, cette hausse résultant de l'évolution des charges incompressibles, notamment les fluides, et de la création du nouveau service de police municipale.
Je rappelle que nous avons souligné, lors du débat d'orientation budgétaire, la nécessité pour les services de rationaliser la dépense et je dois ici souligner l'important effort réalisé par l'ensemble des services puisque, si ce chapitre « charges générales » a augmenté de 1,6 %, hormis les charges incompressibles et le nouveau service de police municipale, les autres dépenses ont été réduites de 8 à 10 %. Cela méritait d'être souligné d'autant que cette baisse des dépenses n'a en rien affecté le service rendu à nos concitoyens.
- Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », d'un montant de 6,6 M€, l'apparente légère augmentation au regard de 2017 (où nous avons 6,4 M€) résulte de la prise en charge des déficits sur les budgets annexes Lotissements pour lesquels nous versons en 2018 une subvention d'équilibre de 45 000 € pour La Sablière et de 284 000 € pour le lotissement Grand Siècle. Mis à part ces dispositions, les autres charges de gestion courante marquent cette année une légère diminution par rapport à 2017. Pour autant, ce chapitre confirme le maintien des aides apportées au tissu associatif ainsi que la subvention au CCAS et notre participation au syndicat de Val de Souchez, tout cela à niveau égal à 2017.
- Quant aux charges financières, pour 1,121 M€, elles diminuent de 2,5 % confirmant ainsi la baisse continue des intérêts de la dette.
- Les charges exceptionnelles, elles, demeurent très marginales : 42 000 €.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons réaffirmé notre volonté de maintenir un haut niveau d'investissement par le biais notamment d'une épargne brute et nette qui doit progresser. Or, comme nous l'avons vu précédemment, la clôture de l'exercice 2017 laisse apparaître une épargne nette, certes positive, mais en légère baisse. Ainsi, le virement du fonctionnement à l'investissement est inscrit à hauteur de 7,33 M€, alors que nous avons envisagé lors du DOB 7,6 M€. Il faut préciser que les prévisions de recettes ont été inscrites avec prudence, notamment pour ce qui est des dotations.

Ainsi donc, pour faire face aux dépenses de fonctionnement (plus de 51 M€, soit 62 % de notre budget), les financements ont été estimés à minima.

Pour ce qui est de la fiscalité, les rentrées ont été inscrites à hauteur de 23,45 M€, soit 40 % du financement de la section de fonctionnement et ce, en tenant compte de la revalorisation de 0,9 % des bases fiscales décidée par les services de l'État, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière ; à noter en ce domaine un réel dynamisme en 2017.

À noter enfin les attributions de la CALL qui seront de même niveau que l'an dernier.

Le second poste de ressources d'importance est inscrit au chapitre 74 « dotations » pour un montant de 20 895 000 €, ce qui montre combien nous sommes dépendants des dotations, inscrites là également à même hauteur que l'an dernier, puisque, comme nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le projet de loi de finances de l'État ne prévoit pas de baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement.

Quant aux dotations de péréquation, qui pourraient éventuellement être un peu relevées, elles ont été reconduites à l'identique en attente de précisions.

Les autres postes de recettes ont été ajustés en fonction des encaissements réels de l'exercice 2017 et on notera ainsi :

- les atténuations de charge pour 1 M€,
- les produits de gestion courante pour 1,5 M€,
- les produits exceptionnels pour 250 000 €, notamment les remboursements de sinistres par les assurances.

Enfin, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'excédent de fonctionnement 2017, à savoir 2,3 M€ ; le fait que cet excédent soit inférieur à celui de l'exercice précédent nécessitant, comme

cela a été évoqué il y a quelques instants lors de la présentation du compte administratif, une attention soutenue de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Il convient ici de souligner le sérieux avec lequel nos services ont défini leurs besoins 2018 avec un effort conséquent de diminution des dépenses.

Pour ce qui est de la section d'investissement, elle s'équilibre à près de 31 M€, soit 38 % du budget général.

La priorité des dépenses est bien évidemment le remboursement la dette qui porte sur 5,49 M€, en baisse de 7,33 % sur 2017, ce qui témoigne de l'évolution positive de notre situation – nous y reviendrons.

En matière de travaux, c'est près de 11,5 M€ qui sont inscrits pour 2018, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour 3,8 M€, soit au total 15 M€ injectés cette année dans les travaux et contribuant ainsi de façon importante à l'activité économique du territoire et à la lutte pour l'emploi.

Tous ces travaux ont déjà largement été évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. Il n'est pas utile d'en développer ici la longue liste et les chantiers qui parsèment notre ville en témoignent.

Les recettes escomptées pour le financement d'investissement sont :

- le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 850 000 €,
- la taxe d'aménagement, pour 300 000 €, même chose qu'en 2017,
- la politique de cessions inscrite avec prudence à 460 000 €,
- des subventions et prestations extérieures perçues auprès des partenaires dont les principaux concernés sont la CALL, le Département, la Région et l'État, pour 1,21 M€. Vous avez d'ailleurs en page 37 du compte rendu de la commission des finances le détail des montants accordés, des restes à encaisser et des nouvelles subventions 2018, notamment 1 217 500 € de l'État pour l'école Jaurès au titre de l'ANRU.

Enfin, pour assurer l'équilibre dépenses/recettes, la Commune sollicitera un emprunt de 4,5 M€, ce que nous avons d'ailleurs annoncé dès le débat d'orientation budgétaire. Il est à souligner que, si les taux s'avèrent encore intéressants (entre 1 et 2 %), ils amorcent néanmoins une sensible remontée. Le principe est de réaliser ces emprunts sur une durée de 10 ans, voire éventuellement 15 ans si besoin en était.

C'est donc cette année encore un budget volontariste et ambitieux avec un volume d'investissements conséquent confirmant la politique dynamique de la Commune en matière d'investissement.

Il en est de même pour le fonctionnement, avec des objectifs précis, se rapprocher du niveau d'épargne de 2016 – je rappelle que 2017 a vu une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente –, notamment par un effort d'économie pour ne pas hypothéquer les bons résultats obtenus ces dernières années et ce, tout en maintenant un service de qualité rendu à nos concitoyens.

Telles sont donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les grandes lignes de ce budget 2018 qui, je le précise à nouveau, sont conformes aux orientations que nous avons définies ensemble en février, respectant les objectifs depuis en matière d'investissement et confirmant la volonté de la majorité municipale de poursuivre l'effort de transformation et de modernisation de notre ville par une politique d'investissement ambitieuse. Ainsi, plus de 100 M€ de travaux ont été réalisés entre 2012 et 2017.

Cela mérite d'autant plus d'être souligné que, parallèlement à cette politique prioritairement orientée vers le service rendu à nos concitoyens et de dynamisme dans l'action en faveur de l'emploi par l'investissement – je rappelle que, en France, plus de 60 % de l'investissement vient des collectivités locales et non de l'État –, nous avons permis à notre ville de retrouver une situation financière particulièrement bonne, reconnue comme telle par les organismes bancaires auxquels nous empruntons.

C'est donc avec l'esprit de progresser encore dans l'amélioration qu'a été construit le budget 2018, nous autorisant à envisager, à partir des économies réalisées dans le fonctionnement et d'éventuelles recettes supplémentaires, un encours de la dette qui poursuivra sa baisse et un niveau d'épargne brute solide ; d'autant que, si nous avons eu à gérer de lourdes dépenses en 2017 – je pense à la reprise des CPA à Territoires 62 –, on peut raisonnablement compter désormais sur un niveau d'épargne conséquent.

La capacité de désendettement de la Commune demeure très bonne (4,5 ans), alors que la moyenne de la strate est de 5,3 ans et que le seuil d'alerte est à 11 ou 13 ans.

Quant à notre taux d'endettement de l'ordre aujourd'hui de 80,6 %, il ne cesse de diminuer pour être quasiment au niveau de la moyenne des villes de même strate, marquant ainsi une réelle solidité financière.

Il est donc proposé ce soir au vote de notre assemblée un budget sérieux et prudent, offensif et dynamique, marqué par une prudence responsable et, si les recettes s'avéraient supérieures à nos inscriptions, elles viendraient accroître notre résultat et constitueraient un excédent plus important dans les années à venir, nous autorisant à aborder sereinement la suite de ce mandat.

Voilà, Monsieur le Maire, comment a été élaboré ce budget 2018.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT, pour cette belle présentation à laquelle il convient d'associer les services financiers de la commune qui ont rédigé un rapport tout à fait remarquable, transparent au possible, où figurent toutes les données financières – je crois que c'est assez rare pour être souligné –, dans une totale transparence. Surtout, il est rédigé d'une manière très pédagogique pour que même l'amateur en budget et comptabilité puisse s'y retrouver. Je voudrais donc une nouvelle fois saluer le travail des services financiers. Je vois ici son directeur, Monsieur GALLO, et aussi son adjoint, Freddy LESUR, qui est particulièrement en charge du budget du CCAS. Je voudrais les remercier pour leur bon travail mais, au-delà d'eux, c'est l'ensemble des services financiers et l'ensemble des services de la Ville de Liévin qu'il convient de remercier.

Mes chers collègues, sur ce budget 2018, par rapport à ceux qui nous ont été présentés depuis 2014 – mon cher Daniel DERNONCOURT, tu l'as précisé –, nous sommes dans une constance. La première des constantes, c'est la bonne gestion. Je n'ai pas peur d'employer le mot, lorsque l'on parle des dépenses de fonctionnement, c'est une bonne gestion en bon père de famille. Ce qui est d'ailleurs assez remarquable, c'est que cette culture de l'économie, de la moindre dépense, de la recherche de la toute petite économie, c'est tout le personnel communal qui l'a aujourd'hui. Ce que je vous ai dit tout à l'heure concernant les clefs USB, ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est Faiza BOUARFA qui, il y a trois ou quatre jours, m'a dit : « ils ne rendent pas toujours leur clef, c'est dommage parce qu'on pourrait la réutiliser ». Cela a pris un peu de temps, mais chacun a compris que la moindre petite économie qui pouvait être réalisée, la moindre petite dépense qui pouvait être évitée permettait d'avoir de nouvelles marges financières pour la collectivité.

La réussite sur cette bonne gestion en bon père de famille a été évidemment insufflée ici, au sein de ce Conseil municipal qui donne les orientations, mais elle a surtout été comprise, relayée et surtout amplifiée par l'ensemble des services municipaux. S'il y a un premier remerciement à adresser, c'est à l'ensemble du Conseil municipal car si, aujourd'hui, en matière de gestion, les indices et ratios continuent de s'améliorer, nous le devons avant tout à l'effort de l'ensemble du Conseil municipal.

Deuxième chose, Daniel DERNONCOURT a beaucoup insisté, et il a eu raison, sur les dépenses d'équipement, l'effort d'investissement qui est accompli depuis plusieurs années dans chacun de nos budgets. Si vous prenez le ratio de ce que l'on appelle les dépenses d'équipement brut, vous devez savoir que, dans cette commune, nous consacrons 934 € par habitant sur ces dépenses d'équipement quand, sur les communes de notre strate, on attribue 259 €. Cela veut dire que, en permanence, on modernise, on transforme cette commune. Tout à l'heure, parce que cela devient habituel dans la commune, alors que, pour autant, ce n'est pas habituel partout, Daniel DERNONCOURT disait « on ne va pas citer la liste de tous les chantiers qui sont en cours dans cette commune parce qu'on les voit ». C'est vrai qu'on les voit, mais on peut quand même rappeler l'effort colossal qui est fait en matière de modernisation, de transformation de nos groupes scolaires.

Je rappelle que deux nouveaux groupes scolaires vont connaître des transformations importantes, le groupe scolaire Jean Jaurès et le groupe scolaire Jean Macé La Fontaine, et cela fait suite à l'effort important qui a déjà été fait dans les autres écoles, en particulier la rénovation complète de l'école Condorcet dont on a vu qu'elle est remarquable.

Il faut citer les travaux qui sont faits en matière d'aménagement urbain – n'est-ce pas Jérôme DARRAS. On peut citer la transformation qui va s'engager sur le secteur Jean Jaurès, avec une belle société qui

s'appelle Vilogia qui va amplifier le travail qui va être réalisé par la Ville de Liévin. C'est une bonne chose pour la Ville de Liévin que de voir Vilogia, plutôt présente sur le secteur de la métropole lilloise, investir Liévin et le bassin minier. C'est une excellente nouvelle, c'est un bon signe de bonne santé et surtout d'attractivité.

On peut citer aussi les travaux sur le 2 mai de Calonne qui est en train de se transformer radicalement. Ceci est permis parce que la Ville, au côté de l'opérateur Maisons & Cités, participe à cette opération de transformation, de renouvellement urbain.

On peut citer le Vent de Bise, même si c'est particulièrement long. Parfois, des opérateurs nationaux et en particulier l'ANRU ne maîtrisent pas ce temps, le temps qui est souhaité court par les habitants et le temps qui est long par les opérateurs de l'ANRU. Même si ce dossier du Vent de Bise a déjà avancé, là aussi sous l'impulsion de la Ville de Liévin parce qu'on a créé cette maison du projet, parce qu'on a quelque part un peu « violé » – excusez-moi du terme – Pas-de-Calais Habitat et l'ANRU pour procéder aux premières libérations de logement, ces opérations ANRU sont extrêmement longues et on aimerait qu'elles aillent plus vite. Décidément, le temps de l'ANRU n'est pas le temps des habitants et il conviendrait franchement de raccourcir ces opérations. Je pense à Liévin, mais je pense aussi à la ville d'Avion qui est engagée dans la même opération sur le quartier de la République. Je pense plus particulièrement encore au dossier du 12/14 de Lens qui prend tant de temps, alors que ce quartier aurait tellement besoin d'avoir une transformation plus rapide.

On peut parler, Monsieur MACQUART, des espaces publics. Combien de routes, combien de places connaissent aujourd'hui des travaux de réfection, d'embellissement. Aujourd'hui, une enveloppe de près de 900 000 € est consacrée à ces espaces publics.

Parlons des bâtiments et des voiries communales. Là aussi, il y a encore quelques années, c'était une catastrophe et, aujourd'hui, cela paraît normal de mettre près de 1 M€ chaque année sur les voiries et presque autant sur les bâtiments municipaux. Regardez comment cet hôtel de ville a retrouvé toute son aura, combien il représente aujourd'hui dignement la ville de Liévin et son ambition retrouvée.

Et puis, il y a la politique foncière. Il ne suffit pas d'être dans le présent, il faut penser au futur. Si vous voulez voir votre ville se transformer, il faut avoir une politique foncière ambitieuse. Cette année, contrairement aux années précédentes, parce que la santé financière s'améliore, il y a beaucoup plus de crédits accordés à cette politique foncière de manière à déjà construire le Liévin de demain.

Bref ! Tous les fondamentaux dans cette maquette 2018 budgétaire sont respectés. La conséquence est que les ratios de la Ville de Liévin qui, je le rappelle, il y a encore six ans, étaient dans le rouge vif, sont aujourd'hui au vert clair.

C'est vrai, mes chers collègues, que nous avons dégagé des marges de manœuvre. Ces marges de manœuvre ont été dégagées en particulier parce qu'il y avait des grosses dépenses dans lesquelles nous étions engagés, c'est ce que l'on appelle les conventions publiques d'aménagement. Si vous avez bien lu, l'année dernière, nous avons procédé au dernier versement sur ces conventions publiques d'aménagement. Nous n'avons donc plus de participation financière – et vous savez qu'elles étaient lourdes – à apporter au titre de ces CPA. Par ailleurs, il y a ce que nous avons voté tout à l'heure, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement qui donnent également plus de marges de manœuvre sur notre section de fonctionnement, ce qui fait qu'il y a aujourd'hui des possibilités nouvelles.

L'une de ces possibilités nouvelles que nous allons pouvoir financer grâce à ces marges de manœuvre retrouvées, c'est la police municipale. Là, nous ne faisons que respecter un référendum populaire où les Liévoises et les Liévoises nous ont demandé de créer cette police municipale. Il s'agit quand même de 1 M€. Nous pouvons le faire parce que, justement, ces marges de manœuvre ont été dégagées.

Aujourd'hui, je vais vous faire une proposition et j'ai décidé de vous la faire cet après-midi. Je me suis dit que, effectivement, ces marges de manœuvre avaient besoin d'être utilisées. Elles vont être utilisées, je le répète, pour la police municipale en particulier, mais je vais faire ce que j'ai d'ailleurs dit l'année dernière en réponse à une intervention de Monsieur LAMAND. Je lui avais dit l'année dernière : « lorsque nous pourrons soulager la contribution des Liévoises et des Liévoises, je le ferai ».

Je vous le propose cette année pour plusieurs raisons. Je vous le propose, premièrement, parce que nous pouvons le faire ; deuxièmement, parce que, sur la taxe foncière – je parle en effet de la taxe foncière, je ne vais pas parler de la taxe d'habitation, elle a vocation à disparaître –, force est de reconnaître, mes chers collègues, que les taux appliqués ici à la ville de Liévin sont de plus de 20 points supérieurs à ce qui se pratique ailleurs. Ils sont élevés, il faut le reconnaître. Or, à Liévin – vous ne direz pas le contraire parce que vous connaissez sans doute Liévin tout aussi bien que moi –, des gros propriétaires fonciers, je n'en connais pas beaucoup ; en revanche, nombreux sont les petits propriétaires qui ont fait parfois le sacrifice de leur vie pour s'acheter leur maison, et vous savez que nous incitons en particulier les primo-accédants à faire le pari de Liévin, à venir investir à Liévin, à venir faire leur vie à Liévin.

Ces petits propriétaires qui sont venus à Liévin faire le pari de cette ville, je les écoute quasiment tous les jours. Or, qu'est-ce que j'entends chez ces petits propriétaires ? Je n'entends rien, en tout cas très peu, sur des regrets qu'ils pourraient exprimer à venir s'implanter à Liévin, mais ils me disent : « Monsieur le Maire, c'est dur en ce moment pour nous, parce que les politiques qui sont menées sont loin de nous apporter, à l'inverse de ce qui se passe dans ce budget de la Ville de Liévin, du gain de pouvoir d'achat. La baisse des APL, c'est dur, en particulier lorsqu'on a des étudiants. Le gel du point des fonctionnaires, c'est dur quand on travaille dans la fonction publique hospitalière, d'État ou territoriale. Je suis retraité et, du fait de la hausse de la CSG, je ne sais pas si je vais pouvoir garder ma maison parce que, une fois de plus, j'en ai un peu moins dans mon porte-monnaie. La hausse du prix de l'essence, pour les salariés qui sont parfois obligés de prendre leurs véhicules tous les jours et de faire 20, 30 ou 40 kilomètres, cela pèse dans le porte-monnaie ».

Mes chers collègues, parce que je les entends, à l'inverse de ce qui se passe là-haut où on a oublié d'écouter les gens, les petites gens, les gens qui n'ont pas grand-chose, je veux faire la démonstration dans une commune de gauche, une commune où les mots « solidarité et égalité » ont un sens, que l'on peut non seulement prononcer ces mots, mais les appliquer. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait, mes chers collègues, quand on a baissé le prix de ticket de cantine, lorsqu'on a fait la bibliothèque gratuite, lorsqu'on a fait en sorte que les centres de loisirs soient à un prix encore plus réduit. Là, je vous propose de le faire à l'occasion de ce budget en abaissant le taux de notre taxe foncière. Ce taux est aujourd'hui de 46,77 %, je vous propose de le baisser à 45,5 %, c'est-à-dire 1,27 point de moins que ce qui est appliqué aujourd'hui.

Je sais bien que cela ne va pas représenter des mille et des mille, mais c'est justement un signe que je veux adresser à notre population, que je vous demande d'adresser à notre population, le signe que, ici à Liévin, nous savons encore écouter et nous savons encore prendre la mesure des difficultés que peut rencontrer notre population.

Je vous propose donc, à l'occasion de ce budget 2018, que, pour la première fois – cela ne s'est pas produit, je n'en ai pas le souvenir –, nous prenions conscience de tout cela et qu'effectivement dans ce budget, contrairement à ce qui vous a été présenté dans une délibération puisqu'il y a le vote des taux de fiscalité directe locale de 2018 – nous en avons préparé une seconde au cas où vous en seriez d'accord –, nous procédions à cette baisse de fiscalité de manière à montrer notre soutien, notre adhésion et l'accompagnement que nous pouvons porter à notre population.

Voilà, mes chers collègues, ce que je vous propose, qui n'était pas dans le document qui vous a été remis mais qui me conduit à le faire, parce que, lorsqu'on se porte bien, il faut savoir aussi redistribuer les fruits de cette bonne gestion en direction de notre population.

Mes chers collègues, je mets donc ce budget primitif et cette proposition à votre appréciation et je vous laisse la parole.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je suis agréablement surpris. J'avais écrit un petit papier qui n'a plus lieu d'être à cet instant.

Je suis un homme de conviction, mais aussi un homme de parole. Je vous avais dit il y a quelque temps : « le jour où vous baisserez les impôts, je voterai le budget ». Dont acte. Je n'ai pas grand-chose à dire d'autre, mais je vois que le travail de sape – si je peux en parler ainsi – a produit des effets.

Vous écoutez la population, mais nous aussi. Nous sommes pour le moins agréablement surpris.

Le groupe Liévin Ensemble votera le budget.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur LAMAND. Vous êtes en adéquation et en conformité avec ce que vous aviez exprimé à plusieurs reprises.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Daniel.

M. DERNONCOURT.- Brièvement, parce que j'ai déjà donné l'appréciation du groupe communiste lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour nous, il s'agit d'un bon budget et, bien évidemment, nous le voterons.

Sur la proposition de baisse de la taxe foncière, je suis tenté de dire : quel mandat, Monsieur le Maire ! Vous avez proposé dans un premier temps de supprimer le paiement de l'abonnement à la médiathèque. Vous avez procédé à la baisse du ticket de restaurant scolaire ; 1 €, c'est important, c'est plus de 20 % sur un repas.

M. LE MAIRE.- Il y a aussi la taxe d'aménagement qui a été réduite.

M. DERNONCOURT.- Effectivement. Et vous proposez aujourd'hui une baisse de la fiscalité. Je dis donc : quel mandat que celui qui se termine !

Je dis aussi que, avec un peu de chance – et pour briser un peu l'atmosphère austère de ce genre de réunion –, continuez sur ce chemin et je suis certain que, peut-être, vous arriverez à proposer la gratuité pour le BHNS.

(Rires).

M. LE MAIRE.- J'aime ce rebond, Monsieur DERNONCOURT, j'apprécie particulièrement. C'est bien joué.

En tout cas, je vous remercie, Monsieur DERNONCOURT. C'est vrai que c'est un beau mandat. Sur cet aspect-là, je pense que nous avons réalisé quelque chose d'exceptionnel.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je dirai aussi : grande surprise et bravo, Monsieur le Maire. C'est un petit geste, mais qui enclenche automatiquement beaucoup de choses.

C'est un petit geste dans le sens où, si vous faites les comptes, il y a 280 000 € que la Ville n'aura pas. À côté de cela, les petits propriétaires, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, vont gagner aussi un peu. En moyenne, sur le foncier, c'est une vingtaine d'euros...

M. LE MAIRE.- Un peu plus. C'est entre 40 et 50 €.

M. LEJEUNE.- Cela dépend des propriétaires.

En tout cas, c'est très bien et c'est surtout significatif. Comme l'a rappelé Monsieur DERNONCOURT, c'est un geste fort très fort. Bravo ! Vous l'avez pris et nous sommes à vos côtés.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Madame GACI.

Mme GACI.- Je suis également un peu prise au dépourvu parce que j'étais déjà en train d'imaginer Monsieur LAMAND revenir sur la proposition de la baisse de la fiscalité, personnellement lui dire que le groupe socialiste et Monsieur le Maire le feraient dès qu'ils pourraient le faire. Cela perturbe donc un peu mon propos.

En même temps, je ne suis pas si perturbée que cela et je dis : bravo et je suis fière d'être à vos côtés dans cette équipe où, certes, on fait des petits gestes, mais au côté de grandes actions, de grands projets qui concernent l'ensemble de nos administrés, vous l'avez rappelé les uns et les autres, tant sur l'éducation, tant sur le renouvellement et la restructuration de notre territoire, sur le transport, sur

l'emploi, sur l'accompagnement aux personnes âgées, etc. Je ne vais pas vous faire aujourd'hui une liste à la Prévert.

Je dirai simplement encore une fois bravo et merci de ce que vous faites. C'est un geste plus que fort. Si je ne doutais pas de ce geste au travers la baisse de la fiscalité, vous avez eu cet état d'esprit de le présenter ce soir au-delà des délibérations qui ont été insérées à votre Conseil municipal du jour.

Merci et bravo. Le groupe socialiste applaudit bien entendu des deux, des quatre, des huit mains s'il le faut, votre décision et la proposition que vous nous faites ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Monsieur le Maire, nous nous sommes exprimés, nous Les Patriotes, lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires au dernier Conseil municipal. On n'y ajoutera rien.

Nous prenons quand même acte de ce petit geste – petit, mais bien quand même, il faut le dire – de cette baisse d'impôt, en espérant que l'on va enclencher quelque chose et que, peut-être, un jour, on rattrape les niveaux d'imposition des communes environnantes.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur LAMIAUX.

Bien évidemment, l'état d'esprit d'aujourd'hui s'inscrit dans cette volonté permanente.

Je n'ai jamais fait de promesse en l'air. Ma seule promesse était de ne pas augmenter les taux. Je vais au-delà. Je ne ferai pas de promesse supplémentaire aujourd'hui, parce que je ne connais pas les données de demain. Je le répète, bien évidemment, l'année prochaine, si ce même petit geste peut être reconduit, il le sera.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je voulais juste donner un point d'information. 1,27 point, cela fait près de 3 % sur le montant du taux. Ce n'est donc pas aussi modeste que cela quand on y réfléchit.

M. LE MAIRE.- En pourcentage, cela fait effectivement presque 3 %.

Mes chers collègues, je vais mettre au vote ce budget primitif 2018.

Monsieur DERNONCOURT, je vous propose de présenter tout de suite la nouvelle délibération sur le vote des taux de fiscalité directe locale, parce que, forcément, l'un va avec l'autre. Ensuite, nous voterons sur ces deux délibérations.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale 2018**

(Nouvelle délibération distribuée en Conseil municipal)

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, j'avais prévu de dire que vous aviez proposé de ne pas augmenter, cette année encore, la fiscalité. Mieux, on va la baisser.

Cela nécessite une petite modification de la délibération.

- La taxe d'habitation reste à 23,29 %, avec un produit escompté de 5 822 267 €. Je rappelle que l'État s'est engagé à compenser à l'euro près cette taxe d'habitation.
- Pour le foncier bâti, c'est 1,27 point en moins, ce qui le ramènerait à 45,50 %. Ce serait donc une diminution de quelque 250 000 €. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur un certain nombre de rentrées que l'on pourrait avoir dans le courant de l'année, ces 250 000 € ne modifient pas fondamentalement le budget qui nous est proposé.

Je vous propose de voter les taux tels que prévus, avec notamment la baisse que vous nous avez proposée.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Je vais donc mettre au vote le budget primitif 2018 et, ensuite, cette délibération modifiée sur le vote des taux, celle qui vient de vous être mise sur table et non pas celle qui figurait dans le document original.

Sur le budget primitif 2018 de la Ville de Liévin, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Les Patriotes, soit quatre voix*).

C'est donc un vote positif pour le reste. Symboliquement, mes chers amis, je vous propose de lever la main.

(La délibération « budget primitif 2018 - budget principal Ville » est adoptée par le groupe majoritaire et Liévin Ensemble ; Les Patriotes s'étant abstenus)

Sur la deuxième délibération, celle relative au vote des taux de fiscalité qui abaisse ce taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,27 point, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Qui est pour ?

(La délibération « vote des taux de fiscalité directe locale 2018 » modifiée est adoptée à l'unanimité.)

Le vote des taux de fiscalité directe modifiés, avec une baisse de 1,27 point a été adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je pense que cela fait l'honneur et la fierté de la Ville de Liévin que d'avoir à l'unanimité procédé à ce vote des taux.

Nous allons poursuivre sur les budgets annexes.

Madame BENEZIT, pour la Halle couverte.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle que, d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent obligatoirement les dépenses.

Vous avez le tableau de la section de fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement est de 233 000 €, à l'équilibre en dépenses et recettes, et vous avez la section d'investissement qui est de 290 940,74 €, qui est également à l'équilibre.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Est-ce que la Halle couverte fonctionne bien en ce moment ? Est-ce que les commerçants sont là ?

Mme BENEZIT.- Pour l'instant, oui.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas facile. Le petit commerce souffre, c'est malheureusement le cas dans toutes les villes et parfois dans des villes où il y en a beaucoup et où cela compte beaucoup pour le tissu économique. C'est vrai que c'est dur et, même à la Halle couverte, c'est compliqué. On doit en permanence être aux côtés de nos commerçants. Parfois, il y a des loges qui changent et il faut vite retrouver quelqu'un car il n'y a rien de pire que d'avoir des loges inoccupées.

Y a-t-il des observations sur ce budget de la Halle couverte ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Cela ne concerne pas directement la Halle couverte. C'est juste une remarque concernant le marché de Liévin. Vous disiez que, malheureusement, le petit commerce souffrait, mais, à Liévin, vous avez un très beau marché, Monsieur le Maire, et, quand vous avez la chance d'avoir un petit rayon de soleil, c'est plein.

M. LE MAIRE.- C'est dommage parce qu'il a été battu par le marché d'Arras pour postuler aux plus beaux marchés de France.

Je dois vous dire, Monsieur LAMIAUX, que ce marché de Liévin souffre lui aussi, mais il souffre des travaux du BHNS. Il faut le reconnaître, même si nous faisons au mieux pour réduire au maximum l'impact qu'il peut y avoir sur les travaux. Je peux vous assurer que, sitôt les travaux terminés, le marché va retrouver une partie de son espace naturel qui lui était dévolu et j'espère bien que l'on retrouvera tous les commerçants qui y venaient. On a tous des souvenirs dans ce marché de Liévin, on y a tous été lorsqu'on était plus ou moins grand et on continue parfois d'y aller. C'est une balade agréable et, comme vous le dites à juste titre, surtout quand il y a un petit rayon de soleil. Mais à Liévin, Monsieur LAMIAUX, il y a presque toujours un petit rayon de soleil.

(Rires).

Sur ce budget primitif Halle couverte, y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour le budget Locations de salles.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Locations de salles**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il convient de voler le budget primitif 2018 Locations de salles. Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2017 que je viens de citer précédemment.

Le budget primitif 2018 de Locations de salles s'équilibre à hauteur de 297 000 € en section de fonctionnement et à hauteur de 340 000 € en section d'investissement.

Il est proposé d'approuver ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Y a-t-il des observations sur la délibération ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Les résultats définitifs 2017 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2018 et contribuent à son équilibre.

Le budget primitif 2018 s'équilibre à hauteur de 1 180 583 € en section de fonctionnement et à hauteur de 702 606 € en section d'investissement.

Ce budget tient compte de la neutralisation des amortissements des subventions versées qui a fait l'objet de la délibération présentée précédemment.

Il est donc proposé d'approuver ce budget primitif 2018 de Nauticaa.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

À l'occasion du budget, je vous parlais du travail des équipes municipales. Pour Nauticaa, la renégociation de la DSP a conduit à plus de 450 000 € gagnés par an. Ces équipes ont fait un travail extraordinaire, elles y ont consacré énormément d'heures, parfois sur leur temps personnel. C'est le fruit du travail de chacun. Là, ce n'est pas une petite économie, cela a été une grosse économie. Chacun s'y est mis, dans tous les services, et le résultat est là : plus de 450 000 € d'économie par an, cela se prend, cela valait le coup d'y passer, tout cumulé, plusieurs centaines d'heures.

Sur ce budget, est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Production d'énergie**

M. DERNONCOURT.- Puisque nous avons adopté les résultats 2017 et qu'ils sont intégrés au budget 2018, ce budget Production d'énergie se présente en équilibre à 74 202,66 €. Les dépenses sont inscrites à hauteur de 64 202,66 € au chapitre 011 et 10 000 € en charges exceptionnelles. Les recettes présentent un excédent de fonctionnement reporté de 64 202 € et 10 000 € de produits d'activité des domaines.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Pas de souci ? Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, vous allez nous parler du Grand Siècle.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DARRAS.- Le budget de ce lotissement s'équilibre en fonctionnement à 8 198 000 €. La section d'investissement s'élève en dépenses à 6 989 000 € et, en recettes, à 8 138 738,09 €. Vous remarquerez que la section d'investissement est en suréquilibre, Monsieur l'adjoint aux finances vous a expliqué pourquoi tout à l'heure lors de son rapport.

Il vous est donc proposé d'approuver ce budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Budget primitif 2018 - Budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DARRAS.- La section de fonctionnement de La Sablière s'équilibre à hauteur de 1 913 500 €. La section d'investissement s'élève, en dépenses à 1 798 500 € et, en recettes, à un 1 998 704,50 €.

Il vous est proposé d'approuver ce budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote que pour les précédents ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

La délibération sur le vote des taux a été votée.

Monsieur JACKOWSKI, pour la clôture des autorisations de programme.

- **Clôture des autorisations de programme AP 15.02 - Travaux de peinture dans les écoles / AP 15.03 - Programme des équipements sportifs / AP 16.02 - Programme de rénovation des écoles**

M. JACKOWSKI.- Par cette délibération, il est proposé de clôturer les trois autorisations de programme suivantes :

- l'autorisation de programme concernant l'entretien des équipements sportifs de Liévin et vous savez qu'ils sont très nombreux ;
- l'autorisation de programme relative aux travaux de peinture dans les écoles ;
- celle qui concerna la rénovation des écoles.

Il y a un bilan de chacune de ces trois autorisations de programme.

Concernant les peintures dans les écoles, elle est clôturée le 31 décembre 2017, soit une durée effective de trois ans au lieu de cinq initialement. Consommation de l'enveloppe globale : 43,6 % sur trois ans.

Concernant les équipements sportifs, elle a été clôturée le 31 décembre 2017, soit une durée de trois ans au lieu de cinq initialement. Consommation de l'enveloppe globale : 47,33 % sur trois ans.

Concernant la rénovation des écoles, elle a été clôturée le 31 décembre 2017, soit une durée effective de deux ans au lieu de dix ans initialement. Consommation de l'enveloppe globale : 8,83 % sur deux ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 18.02 - Entretien des bâtiments communaux**

M. MACQUART.- Après la clôture des autorisations de programme pour 2017, il y a lieu de vous présenter la création de ces autorisations de programme pour 2018 pour l'entretien des bâtiments communaux. Il est donc proposé de créer une autorisation de programme et crédit de paiement dite d'intervention dont l'objet est l'entretien des bâtiments communaux.

Trois secteurs d'intervention :

- l'entretien des bâtiments scolaires,
- l'entretien des bâtiments et équipements sportifs,
- l'entretien des bâtiments culturels et de jeunesse.

L'enveloppe proposée pour ces trois exercices est de 3 245 000 €. Elle est ventilée de la manière suivante :

- l'entretien des bâtiments et équipements sportifs pour 1 410 000 €,
- l'entretien des bâtiments scolaires pour 1 455 000 €,
- l'entretien des bâtiments culturels et jeunesse pour 380 000 €

Vous avez en tableau le détail de ces autorisations de programme année par année, sur les trois années à venir.

M. LE MAIRE.- C'est une méthode de travail que l'on vous propose depuis quelque temps, il s'agit de fonctionner par autorisations de programme. De ce fait, vous avez une lisibilité de nos investissements et de nos interventions.

Là, c'est plus d'un million par an consacré à l'entretien de nos bâtiments. C'est extrêmement important.

C'est ce qui va vous permettre, par exemple, Monsieur JACKOWSKI, de pouvoir refaire du tennis sans être arrosé, car il y avait quelques fuites à la toiture. Nous allons donc pouvoir procéder à la réfection de cette toiture, en la faisant sur trois exercices, et elle sera à nouveau au sec.

Avez-vous des observations ? *(Aucune).*

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 18.1 - Sécurisation aux abords des écoles**

M. LARDEZ.- La commune va procéder à la sécurisation des abords de ses 22 écoles. Au regard du caractère pluriannuel des projets, une autorisation de programme de quatre ans est proposée pour un montant global de 450 000 €. Vous avez le détail de cette opération de programme et des crédits de paiement correspondants dans le tableau, c'est-à-dire 100 000 € par an de 2018 à 2020 et 150 000 € en 2021.

M. LE MAIRE.- Une première opération test a été faite à l'école Jacques Brel rue Emile Zola. Malheureusement – je pense que vous me rejoindrez –, elle n'a pas été totalement réussie. Je trouve que ce qui a été mis en place ne sécurise pas suffisamment le passage. Des ajouts vont donc être faits, en particulier sur la signalisation au sol pour qu'elle soit beaucoup plus marquante, du mobilier urbain va être ajouté et un feu clignotant s'activera lorsque ce sera le moment de la traversée des élèves car, au moins, cela se verra bien.

Ces ajouts supplémentaires seront faits dans le cadre de ces travaux de sécurisation aux abords de l'école. En effet, on connaît aujourd'hui parfois la folie de certains automobilistes et il faut à tout prix sécuriser ces endroits et d'une manière très forte.

C'est pourquoi on vous propose cette autorisation de programme.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Je voudrais savoir si un système de caméras est prévu au niveau de la sécurisation des écoles.

M. LE MAIRE.- Non. Il n'y a pas de caméra prévue aux endroits de traversée des élèves des écoles. Je vous redis ce qui est prévu : signalisation au sol, mobilier urbain et flash lumineux.

M. LAMIAUX.- Ne pensez-vous pas que ce serait nécessaire ?

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas parce que la caméra aurait vocation, non pas à sécuriser l'endroit, mais juste à permettre d'identifier d'éventuels automobilistes contrevenants, et encore... il faudrait que la caméra puisse calculer la vitesse de l'automobile, ou cela nécessiterait du matériel particulier. De plus, on ne pourrait pas le vérifier, il faudrait que l'on fasse systématiquement appel – mais c'est facile – à la police nationale pour regarder les images.

Nous n'avons donc pas prévu de caméras à cet endroit-là.

Sur cette délibération, est-ce le même vote que tout à l'heure ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BELVA.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'Hôtel de ville**

Mme BELVA.- Nous devons faire une mise à jour de l'autorisation de programme de la rénovation de l'hôtel de ville.

En 2014, le Conseil municipal avait validé la création d'une autorisation de programme de 2 450 000 € sur une durée de cinq ans pour la rénovation de l'hôtel de ville. En raison de dépenses supplémentaires liées à des mises en conformité sur les alarmes incendie et l'accessibilité, il convient de prévoir une enveloppe supplémentaire de 250 000 € qui va nécessiter d'augmenter le montant global de l'autorisation de programme pour la porter à 2 700 000 €. Cette enveloppe est affectée aux crédits de paiement de l'exercice 2018, soit une enveloppe de 635 459,83 €, à laquelle s'ajouteront les restes à réaliser de l'exercice 2017 d'un montant de 146 527,88 €.

La proposition est dans le tableau qui nous est fourni.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BELVA.

Ce sont des ajouts de crédits qui font essentiellement suite à un passage de la commission de sécurité. En effet, nous avons à faire des mises en conformité de nos alarmes incendie, également sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ce sont des travaux qui sont impérativement demandés par cette commission de sécurité ; à défaut de les faire, il n'y aurait plus d'avis favorable de cette commission de sécurité. C'est pourquoi on vous propose cette mise à jour.

Sommes-nous d'accord ?

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE, vous allez nous parler des chaussées et trottoirs communaux.

Les travaux de trottoir du chemin d'Aix sont en cours et je peux vous dire que beaucoup d'habitants de Liévin, en particulier ceux du secteur, sont contents et nous le disent.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux**

M. LEJEUNE.- En ce qui concerne l'autorisation de programme pour la réfection des chaussées et trottoirs, je rappelle que, en 2015, le Conseil avait créé l'autorisation de programme pour un montant de 4,6 M€, avec l'idée, tous les ans pendant cinq ans, de mettre 800 000 € pour ces réfections.

Cette année, en 2018, on met toujours 800 000 €, mais il faut ajouter à cela des factures de l'année 2017 qui ne sont pas encore parvenues et ce, pour un montant de 619 115,66 €. Au total, il faut donc mettre pour 2018 un budget de 1 419 115,66 €.

M. LE MAIRE.- Eh bien, certains ne sont pas pressés d'être payés... Disons que les entreprises qui font ce type de travaux ont souvent les reins assez solides. Ce sont des gros majors. Généralement, pour nous, c'est Eurovia et Colas. En tout cas, il faut bien les payer.

Sommes-nous d'accord sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - BHNS**

M. DARRAS.- Nous avons décidé en 2015 la création d'une autorisation de programme pour les travaux d'aménagement accompagnant le projet du BHNS, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte des

transports Artois-Gohelle, de manière à profiter de ces travaux pour requalifier l'ensemble de nos espaces publics le long du tracé. Afin de tenir compte des équipements complémentaires demandés par la Ville (mâts d'éclairage, caméras, oriflammes, jardinières et autres), l'enveloppe globale de cette AP doit être révisée à la hausse de 300 000 €.

S'ajoute l'étalement de l'échéancier de paiement, de manière à mieux correspondre à l'avancée des travaux, et de leur règlement.

Il résulte la mise à jour suivante :

- une enveloppe globale de 7 200 000 €, augmentée donc de 300 000 €,
- un échéancier de crédits de paiement de 2015 à 2020,
- une enveloppe des crédits de paiement pour l'exercice 2018 de 1 971 026,08 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Tout va bien sur le BHNS ? Les travaux avancent ?

M. DARRAS.- Je pense que, ces derniers temps, ils avancent bien. Les revêtements définitifs ont été posés sur certains tronçons. Je crois que les Liévinois commencent à se rendre compte de ce que cela va donner.

M. LE MAIRE.- Là où on s'en aperçoit le mieux, c'est sur toute la partie de la rue Montaigne et sur la rue De Lattre de Tassigny puisque tous les enterrements de réseaux ont été faits. Cela avance pas mal, cela commence à avoir « un peu de gueule » – comme on dit.

Je vous signale d'ailleurs que les premiers pavements en pierre bleue du Hainaut ont commencé à être faits. Ce n'est pas mal. On ne le voit pas encore bien aujourd'hui parce que, sur les secteurs de pavements, il y a encore les anciens poteaux, plus les nouveaux poteaux, il y a toujours les fils ; c'est donc un peu compliqué de bien voir. Cela va être très joli, j'en suis intimement persuadé.

Rappelez-nous quelle est la fin des travaux, Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Cette année, disons à la rentrée.

M. LE MAIRE.- Normalement, pour fin septembre, les travaux à Liévin, sauf quelques travaux de finition, seront terminés et la mise en service est prévue pour le début de l'année 2019, non pas le 1^{er} janvier parce qu'on a autre chose à faire que de faire prendre le bus, mais le 2 janvier.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je voudrais dire un mot, car ce n'est pas une somme négligeable. On ajoute 300 000 €, ce qui fait 7,2 M€ pour la part liévineuse. Je suis d'accord pour dire que tout cela va modifier profondément l'image du centre-ville, notamment sur le tracé du BHNS, mais je pense que l'autre question qui est posée également, c'est la réussite de ce bus à haut niveau de service si on veut que cette réussite fasse oublier les travaux.

Je suis content de voir l'optimisme de Jérôme DARRAS, mais, actuellement, pour vivre dans les travaux depuis de nombreux mois, je vous assure que c'est vraiment dur, surtout pour les femmes, parce que l'entretien de la maison n'est pas un petit travail.

Mme MASSIN.- Et l'égalité hommes/femmes...

(Rires).

M. DERNONCOURT.- Si on veut que le BHNS soit vraiment un service public, il faut qu'on ait une réflexion sur cette réalisation, sur son coût et je pense que la gratuité ne peut pas être totalement exclue a priori. Il faut au moins qu'on ait une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour que le BHNS soit une réussite et qu'il soit un véritable service de transport pour nos populations.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Je voudrais enchaîner sur ce que dit Monsieur DERNONCOURT. En effet, il serait bien d'avoir les transports du BHNS gratuits pour nos Liévinois. Je ne sais pas si c'est possible au niveau du budget, mais ce serait une bonne chose et cela inciterait beaucoup de gens qui n'ont pas les moyens de se déplacer à le faire. On vote donc tout à fait dans ce sens-là.

J'ai une question à poser, non pas à notre maire, mais à Monsieur Laurent DUPORGE. C'est donc une question personnelle. Je voudrais savoir si vous, Monsieur Laurent DUPORGE, vous allez utiliser le BHNS régulièrement.

M. LE MAIRE.- J'utilise beaucoup mon vélo, quoique, maintenant, je l'aie abandonné parce que j'ai un problème de genou. J'ai utilisé le bus quand j'étais étudiant, comme tout le monde, je le suppose. Après, comme la plupart des gens ici, j'ai eu une voiture et, effectivement, dans ce territoire, nous nous déplaçons beaucoup en voiture. Je rappelle que la part des transports publics sur l'ensemble des déplacements ne représente actuellement que 2 % seulement. Cela dit, ce n'est pas parce que je ne l'utilise pas que je ne dois pas y penser et que nous ne devons pas penser à ceux qui n'ont pas de moyen de mobilité et de locomotion.

Est-ce que je l'utiliserai demain ? Je vais relancer un autre débat, Monsieur LAMIAUX. Je suis sûr de l'utiliser si, demain, par exemple, le Conseil régional des Hauts-de-France et l'État – parce que je pense qu'il doit y avoir aussi une participation de l'État – crée ce que l'on appelle le lien fixe entre le bassin minier et la métropole lilloise. Là, je peux vous dire, Monsieur LAMIAUX, que, plutôt que de prendre ma voiture et de me « taper » une heure, deux heures ou trois heures de bouchon s'il y a un accident, pour aller sur Lille ou pour revenir à Liévin, je préférerais de loin prendre le BHNS à Liévin, à l'arrêt Jaurès ou Blum – je ne sais plus comment il va s'appeler –, partir là où serait le lieu où on prend le lien fixe et ensuite rejoindre la métropole. Avec ce type de transport, j'en aurai pour 30 à 35 minutes maximum pour rejoindre Lille.

Là, c'est un autre débat. C'est l'urgence qui est celle de la Région et de l'État de lancer à nouveau cette réflexion qui a été lancée par un homme qui avait des idées dans la tête, qui s'appelle Daniel PERCHERON, qui s'est vite aperçu que l'agglomération et la métropole lilloise allaient être totalement congestionnées et c'est ce qui arrive aujourd'hui. Si, demain, on n'arrive pas accéder plus facilement à la métropole lilloise, elle va mourir ou, en tout cas, son développement va se réduire. De notre côté, on a effectivement besoin de cette relation forte parce que le sort de la métropole lilloise et celui de l'autre métropole qui est celle du bassin minier sont étroitement associés. Si ces responsables – je pense à la Région avant tout, parce que c'est une responsabilité de la Région, et aussi à l'État parce que l'État doit mettre la main à un projet d'aménagement du territoire aussi important – ne réfléchissent pas et ne mettent pas en route ce projet, c'est une grave erreur qui serait commise.

Oui, à ces conditions-là, c'est sûr, j'utiliserai ce BHNS. Et puis, demain, je l'utiliserai peut-être y compris pour mes propres déplacements sur le territoire, parce que tous les attraits du BHNS sont d'avoir une fréquence rapide, très régulière – toutes les 7 minutes en heure de pointe – et, surtout, d'avoir un temps garanti pour arriver au lieu où on veut aller. Parfois, je me dirai donc que, plutôt que d'avoir le bouchon à l'entrée de Liévin ou de Lens ou autre, je vais prendre mon BHNS parce que je serai sûr d'être à l'heure à la sous-préfecture de Lens ou à la mairie de Lens ou à Hénin-Beaumont, je serai sûr du temps que je mettrai pour gagner ma destination.

Aujourd'hui, Monsieur LAMIAUX, je ne l'utilise pas, mais j'espère que, demain, j'aurai le réflexe de l'utiliser. C'est pourquoi je dis que ce BHNS sera une réussite parce que, progressivement, nous prendrons ce réflexe-là.

Sur la politique tarifaire, ce n'est pas la Ville de Liévin qui va faire cela. Ceux qui peuvent financer les transports publics aujourd'hui, ce sont d'abord les entreprises au travers du versement transport. Je rappelle que ce versement transport est aujourd'hui à son maximum, 1,8 %. Il ne peut pas être porté à 2 % parce qu'il n'y a pas de communes touristiques au sein de nos agglomérations. Il peut effectivement être porté à 2 % ailleurs, s'il y a une commune dite touristique. Ce n'est pas le cas sur nos trois agglomérations, nous sommes donc à un versement transport maximum. Pour le reste des contributions, je ne vais pas parler de la Région et du Département puisque c'est pour financer en particulier le transport des collégiens et des lycéens et c'est marginal ; il y a les billets pour 7 à 8 M€ de rentrées, auxquels il faut ajouter autant parce qu'il y a la récupération de TVA, ce qui fait 15 M€ au niveau des billets. C'est pourquoi on peut dire que, la gratuité, c'est un billet de 15 M€ minimum. Ces 15 M€ minimum ne peuvent être financés que par une chose, les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay et elles devraient augmenter leurs contributions. Pour cela, il n'y a pas 36 solutions, soit elles réduisent leurs services à la population pour faire des économies – je connais le

budget de la CALL, je ne vois pas comment elle peut faire des économies parce que cela fait longtemps qu'on les a faites –, soit elles augmentent les impôts pour trouver la ressource nécessaire.

Oui, Monsieur DERNONCOURT, c'est un débat, qui peut d'ailleurs être porté par l'ensemble des élus de ces agglomérations, un débat sur lequel il faut prendre son temps. En effet, il est bon aussi d'aller voir ce qui se passe ailleurs où il y a eu des expériences de gratuité qui ont réussi, d'autres qui ont échoué dans certaines communautés qui sont revenues à une tarification.

Ce sont des décisions que l'on ne prend pas à l'emporte-pièce, des décisions qui doivent être réfléchies, sur lesquelles il doit y avoir des débats, des confrontations d'expériences. Ensuite, il faut voir ce que cela coûte et comment on peut éventuellement aller à la gratuité. C'est un débat de responsabilité.

On a d'ailleurs commencé à l'engager grâce au syndicat mixte des transports. Ce n'est pas le syndicat mixte des transports qui va régler cela, ce n'est pas Laurent DUPORGE, président du SMT. Là-dessus, je ne suis pas un décideur, j'agis au nom de mes trois donneurs d'ordre qui s'appellent les Communautés d'agglomération. Si, demain, les trois Communautés d'agglomération me disent : « Monsieur le Président, pas de problème, on vous donne les 15 M€ », je dirai « OK, je mets en œuvre ». En revanche, comme président du SMT, mon devoir, ma responsabilité, est de dire : « Messieurs les Présidents, cela coûte 15 M€ minimum ». Bien évidemment, si vous faites la gratuité, on est sûr qu'il y aura un effet, il y aura sans doute beaucoup plus de monde. Cela veut dire qu'il faudra acheter du matériel, il faudra de la maintenance supplémentaire, des chauffeurs supplémentaires. Le coût de 15 M€ peut vite augmenter.

Pour ce débat, je dois apporter les éléments à mes décideurs. C'est ce que je fais ; c'est ce que nous avons fait, Monsieur DERNONCOURT, il y a dix jours, à l'occasion d'une séance complète consacrée à cela en présence des élus de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il faut d'ailleurs regretter qu'il n'y ait pas eu grand monde parce que c'était un débat extrêmement intéressant.

Je pense, Monsieur DERNONCOURT, que, entre ce qui existe aujourd'hui et la proposition de la gratuité, il y a peut-être un entre-deux.

Je vous donne l'exemple récent d'une décision que j'ai prise – là, en tant que Président du SMT, je pouvais la prendre parce que je savais que je ne demanderais rien de plus à mes Agglo sur cette question. Lorsque j'ai décidé de la tarification à 5 € par mois pour les jeunes, que j'ai ensuite étendue aux seniors de plus de 65 ans et aux personnes en situation de précarité, en particulier les demandeurs d'emploi, on a vu l'abonnement jeune à 5 € (50 € par an) se multiplier par 18. Forcément, lorsqu'on parle de tarification, il y a un effet.

Entre le tout gratuit, qui se discute, et ce qui existe aujourd'hui, il y a peut-être un entre-deux. Cela mérite un beau débat et un débat de responsabilité. Ce sont des décisions beaucoup trop importantes pour que ce débat soit lancé comme un pavé dans la mare.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, sans vouloir trop allonger le débat, je dirai que je partage ce que vous venez de dire, notamment sur l'idée qu'avait émise Daniel PERCHERON d'une liaison directe sur Lille. Pour ceux qui prennent l'autoroute, l'A21 ou l'A1 le matin, c'est infernal. Je pense qu'il faudra y passer pour des raisons de santé, à cause de la pollution que cela entraîne, pour des raisons économiques avec le gasoil, etc. Je pense que c'est une idée sur laquelle il faudra revenir.

Pour le BHNS, c'est une idée à laquelle je crois, même si, à un moment donné, j'ai eu des doutes car je dois dire que, sur le tramway, j'y croyais. Je pense qu'on a besoin d'une liaison pour désengorger toute cette région.

Donnons-nous les moyens pour que le BHNS soit vraiment une réussite pour l'ensemble de la population – c'est uniquement dans cet esprit que je pose le problème – et recherchons les solutions les meilleures qui permettent à tout le monde d'accéder facilement au BHNS.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Je pense que le débat ne doit pas s'arrêter uniquement sur la gratuité du BHNS. Il faut ouvrir un débat sur la notion de gratuité. Est-ce que le fait du tout gratuit apporte quelque chose, fait

prendre conscience ? Il y a tout un débat à avoir sur la notion de gratuité. Après, on peut le décliner pour les cantines, pour le BHNS, pour tous les services publics. La notion de gratuité doit être débattue.

M. LE MAIRE.- Je suis bien d'accord. En effet, Monsieur LAMIAUX dit que ce serait bien... mais ce serait bien que la cantine soit gratuite, que les crèches soient gratuites, etc.

Vous pensez bien que, pour moi, en tant que responsable politique, si tout pouvait être gratuit, ce serait formidable. Là, on est dans un monde idéal. J'ai cessé de rêver un peu, même si j'ai encore une part de rêve en moi et si on essaye ici de l'accomplir un peu, mais soyons réalistes. Tout ne peut pas être gratuit. Tous les services publics ne peuvent pas être gratuits. C'est un débat.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Je voudrais juste vous dire que la gratuité n'existe pas. Il y a forcément quelqu'un qui paye.

M. LE MAIRE.- Là, c'est le contribuable.

Je vous rappelle quand même que, pour l'utilisateur d'un service public, entre le prix du ticket et le prix réel, on en est déjà très loin.

Est-ce que l'utilisateur ne doit pas contribuer du tout au service qui lui est apporté ? Est-ce que, au contraire, on peut demander une participation même modeste à l'utilisateur pour participer au service qui lui est apporté ? Sinon, c'est l'ensemble des contribuables qui payent le service et, dans les contribuables dans leur ensemble, il y aura toujours des gens qui ne prendront jamais le BHNS, le bus, les transports publics et on fait reposer tout cela sur le contribuable.

C'est un beau débat, mais un débat qui doit être mené en responsabilité et en prenant le temps du débat, pas comme cela, rapidement ; ce n'est pas ainsi que l'on doit traiter les choses, cela manquerait de sérieux et nous ne sommes pas élus pour ne pas être sérieux. Nous sommes élus pour faire les choses en prenant bien le temps de la réflexion. J'espère que nous prendrons effectivement ce temps de la réflexion, les équipes qui sont les miennes au SMT seront là pour alimenter le débat – je dis bien « alimenter » – et, après, ce sera aux décideurs de décider.

M. DERNONCOURT.- Comme quoi, dans le débat, on fait avancer les choses.

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

Je vous remercie de cette intervention.

Je vous signale que, le 5 mai prochain, le nouveau bus sera dévoilé. J'ai eu la chance et le privilège d'aller voir ce nouveau bus à Annonay, puisqu'il est construit par une entreprise qui s'appelle Iveco. Annonay est en Ardèche ; je peux vous dire que, dans ce bassin d'emploi, s'il n'y avait pas Iveco, il n'y aurait plus de travail, tout le bassin d'emploi tourne autour d'Iveco qui est une très belle entreprise. Il faut savoir que, contrairement aux usines automobiles, quand on fabrique des bus, peu de choses sont automatisées, cela reste beaucoup du travail manuel, d'artisan, etc. C'est extraordinaire. Énormément de gens travaillent dans cette entreprise, ils sont plus de 1300, si j'ai bon souvenir. C'est presque un travail d'artisan que de fabriquer un bus, avec une technologie franchement remarquable.

J'ai donc vu ce nouveau bus. Vous me le direz le 5 mai prochain lorsqu'il sera dévoilé au stade couvert, mais je pense qu'il aura « de la gueule » et que ce bus sera une belle image digne de modernité pour le territoire. Ils ont bien travaillé.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à celui qui a beaucoup travaillé sur cette question, Philippe MILOSZYK, un maire d'une commune de la CABBALR, qui nous a malheureusement quittés il y a deux ou trois jours, il est mort d'une crise cardiaque. Au SMT, sur la motorisation, l'esthétique du bus, etc., il a fait un travail extraordinaire parce qu'il était passionné par cela et il nous a malheureusement quittés. J'adresse à sa famille nos sincères condoléances. Il va beaucoup nous manquer parce qu'il a vraiment fait un travail fabuleux. C'est bien dommage parce que j'aurais aimé qu'il puisse voir le fruit de son travail.

Mes chers collègues, nous revenons à cette délibération.

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.03 - Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine**

M. LARDEZ.- En 2016, le Conseil municipal avait validé la création d'une autorisation de programme de 4,5 M€ pour une durée de cinq ans pour la restructuration du groupe scolaire Lamendin Jean Macé La Fontaine. Il apparaît que l'estimation des crédits nécessaires à la répartition annuelle de ces derniers n'était pas assez précise et ne reflétait pas suffisamment la réalité du calendrier d'exécution.

Un travail a donc été mené par les services techniques pour faire davantage « coller » les crédits et les échéanciers à la réalisation effective des projets.

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour cette autorisation de programme comme présenté en détail dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Ce sont 4,5 M€ sur cette opération. Cette école va être jolie.

Monsieur LARDEZ, vous êtes chargé de le vérifier.

Sur cette délibération, est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Françoise HAUTECOEUR.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.01 - Cité de la Musique**

Mme HAUTECOEUR.- La Ville a la possibilité de créer des autorisations de programme en section d'investissement du budget lorsque les dépenses d'une opération s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

En 2017, le Conseil municipal avait validé la création d'une autorisation de programme de 4,7 M€ sur une durée de six ans pour la création du projet la Cité de la Musique. Ce projet a été revu en raison des contraintes budgétaires et le coût de l'opération a été affiné. Les services ont retravaillé leur proposition budgétaire afin d'éviter les modifications trop fréquentes des autorisations de programme et des crédits de paiement. Il en résulte un ajustement plus pertinent de cette autorisation de programme en ramenant l'enveloppe globale à 3 M€, en ajustant la durée jusqu'en 2021, en proposant une répartition des crédits de paiement en fonction des besoins réels du projet.

Ceci est sur le tableau joint à la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

C'est une réalisation que l'on a déjà évoquée ici, sur laquelle on reviendra.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération. ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour l'école Jean Jaurès.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation école Jaurès**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, il s'agit de la petite jumelle de celle de Monsieur LARDEZ.

La Commune a programmé la rénovation de l'école Jean Jaurès de 2017 à 2019. Une autorisation de programme a été créée en 2017. Là aussi, il s'agit de proposer une répartition des crédits davantage adaptée au calendrier de réalisation compte tenu de l'avis des services techniques. Cette modification est sans impact sur le montant de l'enveloppe globale. Elle rallonge la durée d'une année jusqu'en 2020.

Le détail de l'autorisation vous est proposé sur le tableau annexé à la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Maisons & Cités - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Ville de Liévin pour la réalisation de 23 logements rues Bédart et Biat**

M. WITCZAK.- Monsieur DERNONCOURT a fait une intervention plaisante pour atténuer l'austérité et l'aridité des débats budgétaires. Me permettez-vous de citer un très célèbre proverbe liévinois qui est un moyen mnémotechnique pour se souvenir que, à Liévin, il y a des chevalements ?

M. LE MAIRE.- Si c'est un proverbe liévinois, oui.

M. WITCZAK.- « A Liévin, si le cheval ment, la graine dit vrai ».

(Rires)

M. LE MAIRE.- Bravo, Monsieur WITCZAK. Vous êtes spécialiste du genre.

M. WITCZAK.- Les bailleurs sociaux, dans le cadre de leur activité, sont amenés à solliciter des emprunts pour procéder à la réhabilitation ou la construction de nouveaux logements. Ces emprunts sont généralement contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui sollicite des garanties sur ces emprunts.

Les réhabilitations et constructions étant programmées sur le territoire communal, la Commune est sollicitée pour accorder sa garantie sur chacun de ces emprunts. Ces garanties rentrent dans le cadre de financements d'opérations à caractère social et peuvent donc l'être à hauteur de 100 % par la Commune.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de garantir à 100 % l'emprunt contracté par Maisons & Cités pour la réalisation des 23 logements rues Bédart et Biat. Les caractéristiques de cet emprunt sont annexées à la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais cet immeuble n'est pas mal, c'est une belle réalisation.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, comme d'habitude, quand cela atteint 40 ou 50 ans, le groupe Liévin Ensemble s'abstient.

M. LE MAIRE.- C'est effectivement une position que vous tenez depuis le début.

Y a-t-il d'autres abstentions que celles de Monsieur LAMAND et Monsieur LETRUN ? *(Aucune autre).*

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire et Les Patriotes ; Liévin Ensemble s'étant abstenu.)

- **Dispositif zone franche dans le bassin minier - Exonération fiscale**

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, vous savez qu'une zone franche a été créée sur tout le secteur des communes minières, cette zone franche va permettre des exonérations de taxes diverses et les collectivités peuvent accompagner l'effort qui est réalisé par l'État.

Je vous propose donc que, de manière concomitante à l'effort que réalise l'État en accordant cette exonération, nous accompagnions le même dispositif et que nous exonérions également toute nouvelle création d'entreprise sur le territoire liévinois, en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties puisque, effectivement, une partie de cette taxe foncière sur les propriétés bâties nous revient. C'est donc à nous d'accorder également cette exonération. Comme l'a d'ailleurs fait la Communauté d'agglomération lors de son dernier conseil communautaire, la Commune également, pour la part qui lui revient, participe à cette exonération et accompagne le dispositif zone franche de manière à ce qu'il soit complet. C'est ce que je vous propose, mes chers collègues.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- On ne va évidemment pas bouder, mais on constate quand même que, au niveau du gouvernement, c'est toujours en direction des mêmes que l'on fait les bonnes exonérations alors que, du côté du peuple, c'est beaucoup moins clair. S'il n'y avait pas eu cette volonté que vous avez manifestée de baisser la fiscalité, cela ne viendrait pas d'en haut.

Ceci étant, comme je viens de le dire, on ne va pas bouder. On prend.

M. LE MAIRE.- On ne va pas bouder cela parce que c'est un dispositif d'incitation important pour la création d'entreprise. Je peux vous dire que, à titre personnel, je l'ai souvent réclamé, en particulier lorsque j'avais un député avec lequel je pouvais dialoguer et donc également proposer. J'ai toujours plaidé pour la création des zones franches. Sur les secteurs sinistrés – je ne dirai pas que nous sommes un secteur sinistré, mais en difficulté –, ces zones franches sont un puissant levier pour la création d'entreprise. Pour moi, qui dit création d'entreprise, dit création d'emplois. Ce n'est pas l'entreprise en tant que telle qui m'intéresse, c'est surtout la création d'emplois, c'est-à-dire les hommes et les femmes qui, grâce à cela, vont trouver un boulot, vont retrouver toute leur place dans la société et se construire un avenir.

C'est pourquoi je pense que c'est un bon dispositif. Je vous propose donc de l'accompagner.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

C'est une décision importante.

Monsieur MACQUART, passons aux marchés publics.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Constitution d'un groupement de commandes pour la location courte durée d'engins, de matériels et véhicules avec retrait et remise dans une zone de 50 kms autour de Liévin**

M. MACQUART.- Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville et le CCAS portant sur la location courte durée d'engins et de véhicules, il a été décidé la création d'un groupement de commandes coordonnée par la Ville et qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public. Chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Marché public de location courte durée d'engins, de matériels et véhicules avec retrait et remise dans une zone de 50 kms autour de Liévin**

M. MACQUART.- Les caractéristiques essentielles de ce programme consistent en la location courte durée d'engins, de matériels et de véhicules.

La procédure de passation du marché public est décomposée en sept lots : véhicules utilitaires, véhicules de transport frigorifique, véhicules de transport de personnes à mobilité réduite, engins de chantier, véhicules de transport de personnes et de marchandises, véhicules électriques et engins d'espaces verts.

La durée du marché pour certains lots et pour la première période d'exécution court à compter de sa date de notification pour se terminer le 31 décembre 2018. Pour le marché des véhicules de transport des personnes à mobilité réduite, le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 170 000 € hors taxes par an.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Pas d'observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la nouvelle cuisine centrale.

- **Construction de la nouvelle cuisine centrale - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse et des marchés de travaux - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux**

Mme GERMA.- Cette délibération concerne notre projet de construire une cuisine centrale qui comprend une unité de restauration adaptée à la production de repas en portage à domicile, des réfectoires pour accueillir les élèves des écoles maternelles et élémentaires, des locaux annexes dont un espace de restauration pour les agents communaux et une aire de stationnement de bus scolaires.

L'ensemble des surfaces utiles du projet représente 1 800 m².

La durée du marché est de 26 mois.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 3,8 M€ hors taxes. Le coût global de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 418 000 € hors taxes.

Les procédures utilisées dans le cadre du concours et dans le cadre des travaux sont détaillées dans le projet de délibération.

Les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2018, 2019, 2020 et 2021.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

Ceux qui sont membres du conseil d'administration du CCAS pourraient être surpris, car la même délibération est passée au CCAS.

Je vous explique. Nous avons pris les deux délibérations par mesure de précaution. Soit on réalisera la cuisine centrale par le biais du CCAS, soit on la réalisera par le biais de la Ville. Tout cela va dépendre de nos capacités d'investissement à la Ville de Liévin. Si nous arrivons à dégager des capacités d'investissements supplémentaires à la Ville – ce qui est une hypothèse plausible –, nous ferons réaliser la

cuisine centrale par la Ville, ce qui permettra de faire réaliser la crèche par le CCAS de Liévin qui, lui, a une capacité d'emprunt limitée.

En effet, la crèche de Liévin a aujourd'hui besoin d'être renouvelée. Il va falloir songer soit à la réhabiliter complètement – c'est possible, mais c'est un peu compliqué –, soit à en construire une nouvelle. Cela dépendra de savoir si on peut faire réaliser la cuisine centrale par la Ville.

Si on peut le faire, on fera la cuisine centrale et la crèche. Si on n'arrive pas à dégager les moyens d'investissement suffisants sur la Ville, nous ferons la cuisine centrale, parce que c'est là qu'il y a urgence et on fera plus tard la crèche, tout cela par le CCAS. Cela va dépendre de notre capacité à dégager les marges d'investissement suffisantes sur la Ville de Liévin pour savoir si on peut faire les deux ou si on n'en fait qu'un.

Par mesure de précaution, nous avons donc pris les deux délibérations, une faisant porter l'équipement par le CCAS, l'autre par la Ville et, à un moment donné, on fera un choix et je reviendrai vers vous pour vous signaler quel sera ce choix.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à l'aménagement foncier.

Monsieur MACQUART.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Liévin : 26, rue Molière et 12 rue de Caen - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. MACQUART.- C'est une demande que nous avons souvent étant donné que nous sommes sollicités concernant les ventes par les différents bailleurs sur notre territoire. C'est simplement une consultation en tant que commune d'implantation des logements.

M. LE MAIRE.- C'est désormais une obligation donnée par la loi que de le passer en Conseil municipal.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin : rue Lecomte de l'Isle - Rétrocession par la Société Anonyme de l'Union économique et sociale Habitat Pact à la Commune d'une voirie**

M. MACQUART.- Il s'agit d'une rétrocession par la Société Anonyme de l'Union économique et sociale Habitat Pact à la Commune. Cette société a acquis à titre gratuit deux parcelles d'une superficie totale de 263 m² situées à Liévin rue Lecomte de l'Isle. En contrepartie de la gratuité, la société s'engageait à créer sur les terrains acquis une voie carrossable permettant de desservir les six logements lui appartenant impasse du Bellay.

Les travaux étant totalement achevés, il est proposé de procéder à la reprise de cette voirie à titre gratuit, tous frais à la charge de la Commune. Ces emprises seront transférées dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- C'est une procédure normale, régulière, de rétrocession d'un espace public.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Liévin : rue du Docteur Biat - Projet de résidence seniors services**

M. WITCZAK.- Par convention du 5 novembre 2012, prorogée par avenant des 3 et 16 octobre 2017, la Commune a demandé à l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais de se porter acquéreur des parcelles sises à Liévin rue du Docteur Biat, cadastrées BM n° 84, 86, 87 et 93 pour 6 936 m² et appartenant à la Vie Active.

L'acquisition de ces parcelles a été faite. Elle sera suivie de travaux de démolition qui seront lancés en 2018 pour trois mois.

M. LEJEUNE.- C'est commencé.

M. WITCZAK.- La Ville a été démarchée par Monsieur DEMOUVEAUX, directeur de la société Capelli Hauts-de-France, afin de construire une résidence seniors services de 90 logements. Un accord a été trouvé avec l'Etablissement public foncier pour implanter ce projet sur le terrain suscité.

Or, Monsieur DEMOUVEAUX signera la promesse de vente avec l'EPF avec des conditions suspensives. En effet, il construit, mais revend au préalable l'opération à un investisseur après avoir trouvé un gestionnaire.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de demander à l'EPF de préparer la vente au prix de revient, au profit de Capelli Hauts-de-France, des parcelles 84, 86, 87 et 93 pour 6 936 m² sises rue du Docteur Biat à Liévin et de signer la promesse de vente.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

C'est une délibération importante, parce que cela va permettre de traiter ce qui est devenu une friche. C'est en triste état. On me dit que l'engin est arrivé. Ce qui est important, c'est que, derrière, on a déjà un investisseur potentiel, la société Capelli, pour une résidence seniors. Il y a toujours des conditions suspensives, j'espère que cela se fera vraiment. Je suis très content de cela parce que, à cet endroit-là, au jardin public, en cœur de ville, à côté de la polyclinique, je trouve qu'une résidence seniors est parfaitement adaptée. 90 logements pour des seniors, réalisés par un investisseur privé, on ne va pas boudier son plaisir. Cela montre que, aujourd'hui, on a envie de venir à Liévin. Il n'y en a pas beaucoup qui viennent pour construire des résidences seniors dans le bassin minier et qui sont des privés purs. C'est donc une excellente chose pour nous.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, faites-nous un bilan.

- **Liévin : bilan des acquisitions et cessions immobilières années 2017**

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, vous avez évoqué l'intérêt d'avoir une politique foncière active de manière à anticiper les projets. Il s'agit ici d'examiner le bilan des acquisitions et cessions immobilières de terrains et d'immeubles pour l'année 2017 réalisées tant par la Ville que par les sociétés agissant pour le compte de la Ville, l'Etablissement public foncier ou la société Territoires 62, ces éléments étant également annexés au compte administratif.

Vous voyez que c'était nécessaire pour différents programmes de logements, pour notre projet de cuisine centrale ou, s'agissant de l'EPF, pour le centre de conservation du Louvre.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, avez-vous des remarques ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Enquête publique sur la demande présentée par la société Financière Varet, d'exploitation d'une carrière de craie sur le territoire de la commune de Mazingarbe**

M. GOGUILLON.- La société Financière Varet a formulé le souhait d'exploiter une carrière de craie sur la commune de Mazingarbe, pour une période de 15 ans avec la phase de remblayage.

Aussi, la commune de Liévin se trouvant dans le périmètre des trois kilomètres autour du site, le Conseil municipal, conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral, est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation jusqu'à 15 jours après la clôture de l'enquête.

Le Conseil est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci sur cette délibération.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour la troisième révision allégée du Plan local d'urbanisme.

- **Liévin : 3^e révision allégée du Plan local d'urbanisme - Approbation**

M. DARRAS.- Troisième et dernière.

Il s'agit du basculement d'une zone naturelle de 1 063 m² en zone à urbaniser. La parcelle concernée est située rue du Docteur Biat et, les choses étant bien faites, est destinée à accueillir la résidence pour personnes âgées que nous venons d'évoquer.

Après notre délibération du 30 juin sur cette troisième révision, elle a été mise à disposition du public du 2 octobre au 2 novembre. Par délibération du 21 décembre, nous avons tiré le bilan de la concertation. Les pièces du dossier de cette troisième révision ont été soumises à enquête publique qui s'est déroulée du 9 janvier au 9 février 2018 – tout cela pour une parcelle – et nous devons maintenant approuver définitivement cette révision, qui est allégée.

M. LE MAIRE.- Quand on commence à avoir des révisions du PLU, je peux vous assurer que c'est lourd.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

VI. CULTURE

- **Concours Cinéma « 60' Chrono »**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, la Ville de Liévin souhaite organiser, dans le cadre de la semaine de la jeunesse, un concours cinéma intitulé « 60' Chrono », consistant à présenter un court-métrage en direction des jeunes de 12 à 25 ans. L'objectif de cette action est de sélectionner dix films qui seront présentés au public au cinéma Arc en Ciel le dimanche 3 juin 2018.

Les services municipaux ont donc rédigé un règlement permettant de fixer les conditions de participation à ce concours cinéma.

Les participants seuls ou en équipe seront admis. Ils devront être âgés de 12 à 25 ans, répartis par tranches d'âges. Ils présenteront un court-métrage d'une durée de 5 à 60 secondes, générique inclus.

La participation au concours cinéma est gratuite. Les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement des courts-métrages restent à la charge des participants. Une sélection de dix films sera effectuée par un jury constitué de jeunes Liévinois et de professionnels de la culture.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

C'est une bonne idée, c'est une idée de jeunes et cela marche. Les jeunes aiment faire des courts-métrages. C'est l'occasion de voir l'inventivité et la créativité de nos jeunes. On leur a donc donné cette occasion-là. C'est fait dans le cadre de la semaine de la jeunesse que Madame GACI suit tout particulièrement au titre de sa délégation, avec Omar BELKADI, le directeur du service. Nous allons avoir une très belle semaine avec des initiatives nouvelles, dont celle-ci. Cela va être intéressant d'avoir une image de la façon dont les jeunes voient le monde d'aujourd'hui, peut-être notre ville, d'avoir une idée de la pensée de la jeunesse. Je trouve que c'est très intéressant.

J'espère qu'il y aura beaucoup de candidats, Madame Samia GACI.

Mme GACI.- Je le souhaite aussi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur ce concours cinéma ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je vous signale d'ailleurs qu'un dimanche en famille au cinéma, à Arc en Ciel, le cinéma gratuit le dimanche après-midi, a trouvé sa vitesse de croisière. On tourne aujourd'hui entre 130 et 200 spectateurs par séance, cela dépend de la séance. J'ai remarqué que, lorsque c'étaient des dessins animés, même des vieux dessins animés, la salle était quasiment pleine. Le plus gros carton a été un vieux dessin animé de Walt Disney, Cendrillon ou Blanche Neige, je crois qu'il restait quelques sièges. Comme quoi on a parfois envie de revoir des vieux classiques. C'est un dimanche en famille, ils viennent vraiment en famille. On a remarqué qu'il y avait le papy, la mamie, les enfants et les petits-enfants. Cela a trouvé sa vitesse de croisière et c'est très bien.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Cela démontre simplement une chose. Lorsque c'est gratuit, cela marche bien.

M. LE MAIRE.- C'est vrai. Je pense qu'il n'y a pas que cela. Ce n'est pas totalement gratuit parce qu'il y a l'euro du pop-corn. Je pense aussi que c'est l'idée de diffuser des choses qui ont un peu marqué notre jeunesse, qu'on a envie de faire revoir par ses enfants et petits-enfants. C'est l'idée de se retrouver un dimanche après-midi où, généralement, il n'y a rien à la télévision, on ne sait parfois pas quoi faire, surtout quand on n'a pas le rayon de soleil que vous avez souligné tout à l'heure ; et, dans ce cas, on se retrouve au cinéma. Il ne faut pas oublier que le cinéma, dans nos grandes salles, coûte entre 8 et 11 € et, là, ce n'est guère accessible.

Madame GACI, pour le programme d'actions 2018.

VII. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Programme d'actions 2018

Mme GACI.- Nous avons déjà délibéré avant la fin d'année 2017 sur un préprogramme d'actions au titre de la politique de la ville, préprogramme qui a ensuite été instruit en commission et est passé dans les arcanes des services instructeurs de l'État, de la Région, de la CAF, etc.

Le comité d'engagement s'est déroulé il y a une quinzaine de jours et on peut être satisfait des avis qui ont été portés. En effet, pour quelques actions déposées, les partenaires sont allés au-delà de ce qui a été sollicité puisque les projets correspondaient vraiment aux objectifs prioritaires et aux enjeux de la politique de la ville.

Pour 2018, ce sont 31 projets, 50 actions, une enveloppe financière de 204 000 €, avec un rapport de un pour un, un euro par la Ville, un euro par l'État ou la Région, et un montant global des actions à hauteur de 1 237 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il des remarques ?

Mme GERMA.- Je ne prends pas part au vote parce que je suis concernée par une association.

M. LE MAIRE.- Madame GERMA ne prend pas part au vote parce qu'elle exerce une fonction de responsabilité dans l'une des associations figurant dans la liste.

C'est noté au compte rendu.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants, Madame GERMA ne prenant pas part au vote.)

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI.

VIII. SPORTS

- Convention course cycliste internationale

M. JACKOWSKI.- Cela concerne une course cycliste internationale qui s'appelle « À travers les Hauts-de-France » 2018. Je précise que cela n'a rien à voir avec les 4 jours de Dunkerque, c'est une course réservée aux amateurs.

Cet événement sportif rendra hommage aux monuments et sites de la mémoire. Cette deuxième édition se déroulera du 18 au 20 mai 2018. Le samedi 29 mai, Liévin sera ville d'arrivée, Lens étant la ville de départ.

On vous propose d'approuver la convention quadripartite entre l'association qui l'organise, c'est-à-dire Clovis Sport Organisation, la CALL et les deux villes de Lens et Liévin.

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas en retard parce que, Lens-Liévin, cela va aller vite. Ils feront un grand tour ; sinon, il n'y aurait pas beaucoup de kilomètres.

Cela va effectivement parcourir en particulier tous les sites de mémoire du secteur. Ce sont des espoirs. Ce sont ceux qui, pour les plus forts, deviendront un jour professionnels dans les grandes équipes cyclistes. Cela va être une belle course.

Je précise que la Ville de Liévin n'assure qu'un apport logistique, non pas financier.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Cela cause néanmoins beaucoup de problèmes d'organisation, de refus de stationnement sur les routes empruntées, etc. Franchement, cela va être difficile.

M. LE MAIRE.- Je le sais, Monsieur LEJEUNE, mais c'est tellement beau d'avoir ce sport si populaire qui s'appelle le cyclisme, que l'on regarde tous l'été quand il s'agit du Tour de France, on est tous « baba » en disant que c'est formidable. Je pense que, d'autant plus qu'il n'y a plus aujourd'hui de courses cyclistes chez nous, alors qu'il y en avait tant avant, cela mérite de subir un peu de désagréments pour avoir un beau spectacle. Une course cycliste, c'est un beau spectacle.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Là, pour le coup, c'est gratuit.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Les organisateurs mobilisent des financements mais, nous, on apporte une contribution qui est la logistique.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame GACI.

IX. JEUNESSE

- **Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2018**
- **Tarifs pour les séjours des accueils de loisirs à compter de septembre 2018**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je vous propose de passer les deux projets de délibération en même temps.

La première concerne les tarifs des séjours des colonies de vacances pour cet été : deux séjours adolescents et deux séjours enfants à Leucate. Les tarifs n'ont pas changé par rapport à l'an dernier.

En revanche, la tarification des séjours des accueils de loisirs à compter de septembre 2018 va évoluer, surtout sur les haltes garderies qui viendront accompagner les parents qui travaillent, le mercredi de 7 heures à 9 heures et de 17 heures à 19 heures. Ces haltes garderies existent déjà sur le temps périscolaire. Là, on vous propose de revoir le coût de la halte-garderie. On était à quelque chose qui relevait de 1 € la demi-heure, on propose de passer à 1,30 € par tranche, c'est-à-dire 1,30 € de 7 heures à 9 heures et 1,30 € de 17 heures à 19 heures. En procédant à ce recalcul de tarification de la halte-garderie, chers collègues, on permet aux familles de réaliser une économie de près de 65 %, ce qui n'est pas une économie moindre pour chacun des foyers, sachant qu'on les met en place aussi pour faire suite à la suppression des TAP et au retour à la semaine des quatre jours.

En ce qui concerne les accueils de loisirs en périodes de vacances, là encore, les barèmes ont été revus – on avait déjà commencé à les revoir il y a deux ans – en fonction des quotients. On a cette possibilité de permettre à des enfants d'être encadrés en accueil de loisirs de 7 heures du matin jusqu'à 19 heures avec de la restauration. Là encore, sur le coût global, l'économie est considérable pour les familles.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Sur ces deux délibérations, sommes-nous d'accord ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour les deux dernières délibérations, dont l'une vous a été renvoyée.

- **Convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales concernant les tickets loisirs jeunes**
- **Renouvellement « contrat colonie » avec la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais**

Mme GACI.- Je vous propose de passer les deux délibérations. Il s'agit de signature de conventions avec la Caisse d'allocations familiales, l'une pour les contrats de colonie et l'autre pour les contrats jeunesse.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

X. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Modification du règlement de mise à disposition des salles municipales**

M. GOGUILLON.- À chaque fois qu'on loue une salle, on a un règlement. Dans ce règlement, il faudrait ajouter un paragraphe dans l'article 5.

En effet, vous savez que, maintenant, il n'y a plus de collecte de porte à porte. Ceux qui louent les salles récupéreront leurs verres et les mettront dans les bornes aménagées à proximité des salles. Dans toutes les salles, il y aura une affiche avec le plan indiquant où la borne est installée.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

M. GOGUILLON.- Il s'agit de demandes de gratuité de salles.

Monsieur le Maire rappelle que, en date du 16 décembre 2013, une délibération a été prise par le Conseil municipal définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales peuvent être gratuitement mises à disposition.

Vous avez les noms des associations qui font la demande de la salle, la salle demandée, les dates et l'objet de la manifestation.

Le Conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Délibération que l'on retrouve à chaque Conseil puisque, à chaque Conseil, il y a effectivement des demandes de gratuité.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

XI. PERSONNEL

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais**

- **Remboursement des frais de l'Association des communes minières de France**

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'un remboursement de frais postaux. L'Association des communes minières du Nord - Pas de Calais rembourse à la Commune 3 455,84 €.

Sur la délibération suivante, il s'agit des communes minières de France toujours pour un remboursement de frais postaux, la somme est de 3 567,41 €.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie

Madame HAAR.

- **Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal**

Mme HAAR.- Un complément de rémunération est versé par la Commune à l'ensemble du personnel communal, il est versé par moitié en mai, le solde en novembre. Il est modulé en fonction d'un barème

annexé à la présente délibération. Il pourrait être plafonné à 1 591 € nets pour l'année 2018 hors cotisations RAFF.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette prime semestrielle ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

- **Détermination du nombre de représentants du personnel au comité technique commun de la Ville et du CCAS. Décision du maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité**
- **Détermination du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun de la Ville et du CCAS. Décision du maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit de déterminer le nombre de représentants du personnel au comité technique commun de la Ville et du CCAS, décision du maintien de la parité numérique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Il s'agit de déterminer le nombre de représentants de personnel et le maintien du paritarisme au sein du comité technique à l'occasion du renouvellement général de l'instance,

Considérant la consultation des organisations syndicales en date du 30 mars et les réponses apportées, préconisant la représentation syndicale au sein du comité technique par cinq agents titulaires et cinq agents suppléants,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 627 agents pour la Ville et 91 pour le CCAS, soit un total de 718 agents,

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

Ces mêmes dispositions s'appliquent également pour la détermination du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun de la Ville et du CCAS.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur ces deux délibérations ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XII. SUBVENTIONS

- Demandes de subventions

M. LARDEZ.- On vous propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués. Vous avez la liste sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

Mme GERMA.- Je ne prends pas part au vote.

(Délibération adoptée à l'unanimité des votants, Madame GERMA n'ayant pas pris part au vote).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, il vous est mis sur table une motion qui va vous être présentée par Madame GACI. Je vous demande de bien l'écouter.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- Motion de soutien à l'action des cheminots pour un service public de qualité

Mme GACI.- Merci, Monsieur le Maire.

*« En s'engageant dans la réforme du transport ferroviaire, le gouvernement porte, une nouvelle fois, un coup dur aux services publics en prenant **le chemin de la privatisation de la SNCF et du dumping social** au travers de la remise en cause des embauches au statut.*

Alors que notre pays a un grand besoin de voir se développer et se moderniser nos services publics, c'est leur démantèlement progressif que veut mettre en œuvre le gouvernement.

- Ce même gouvernement veut faire croire aux citoyens que ce projet de réforme ne remettra pas en cause l'avenir des « petites lignes ». C'est faux. **Les conséquences de ce projet de loi seront lourdes pour les usagers du rail ainsi que pour les collectivités territoriales : hausse des prix du billet et des contributions des collectivités, décision de fermetures de petites lignes transférées aux régions qui n'auront pas les finances pour les maintenir en état, fermetures des petites gares et réductions des arrêts de proximité. Les premières victimes de cette réforme seront les usagers.***
- Ce même gouvernement veut faire croire aux citoyens que les cheminots seraient à l'origine de la fameuse dette de 55 milliards d'euros, alors même que la gestion à courte vue de ceux qui ont dirigé l'entreprise, souvent vers le tout TGV, dont l'actuelle Ministre des Transports, a contribué à alimenter cette dette... ? **Dette qui sert d'alibi pour déstabiliser le service public ferroviaire et empêcher un investissement élevé sur l'ensemble des lignes.***
- Ce même gouvernement veut faire croire aux citoyens que le passage de la SNCF du statut d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) à celui de Société Nationale à Capitaux Publics ne débouchera pas vers l'ouverture de son capital et sa privatisation. Nous avons encore tous en mémoire la triste histoire de France Télécom et sa privatisation forcée qui a coûté la vie à de trop nombreux salariés.*

Ainsi, cette réforme s'avérera néfaste pour les usagers, pour nos populations et pour l'équilibre de nos territoires, d'autant qu'elle s'ajoute à d'autres mesures déréglementant l'ensemble des services publics (Hôpitaux, EHPAD, Logements, Ecoles, etc.) et rendant de plus en plus difficile au quotidien la vie des usagers.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal réuni en assemblée délibérante le 12 avril 2018 :

- **Dénonce les attaques une fois de plus à l'encontre du service public,***
- **Apporte un soutien résolu à l'action engagée par les cheminots,***
- **Appelle la population et les usagers à manifester leur solidarité avec le mouvement de grève des agents de la SNCF,***
- **Demande au gouvernement d'ouvrir de véritables négociations avec les organisations syndicales pour garantir le statut public de la SNCF, améliorer et garantir le statut des cheminots et des futurs jeunes embauchés, garants de la qualité et de la sécurité de la circulation des voyageurs et des marchandises,***
- **Demande au gouvernement de porter une autre politique de financement des transports publics qui ne fragilise pas les régions et les collectivités territoriales. »***

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI, pour la présentation de cette motion.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion de voir en fin d'après-midi le dialogue de Jean-Pierre PERNAUT et de Monsieur MACRON. C'est vrai qu'on était en pleine France profonde, tout allait bien, avec un mépris affiché pour la lutte des cheminots. Je pense qu'il est bien que des assemblées comme les nôtres réaffirment leur solidarité avec la lutte des salariés.

Je suis très content de cette motion.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Je vous rejoins, Monsieur DERNONCOURT. Je ne l'ai pas vu, mais on me l'a raconté ; c'était un peu surréaliste que cette relation complice entre un Président de la République et un journaliste. Mais Monsieur PERNAUT est-il un vrai journaliste ? C'est la question que l'on peut se poser.

On a effectivement l'impression qu'on est dans une France idyllique. Certains feraient mieux de redescendre sur terre, d'arrêter d'être toujours dans les ors dorés de la république et de se confronter à la réalité de la France.

Je pense que, aujourd'hui, Monsieur MACRON fait une véritable politique de casse, en particulier de casse du service public. Toute la fonction publique est aujourd'hui attaquée. Il ne faut pas oublier que 120 000 fonctionnaires sont annoncés en moins. Il faut se rappeler le gel du point des fonctionnaires. Il faut se rappeler aussi le discours lancinant sur les avantages qui seraient ceux des fonctionnaires, comme s'ils étaient quelque part responsables de tous les maux de cette société d'aujourd'hui.

Là, presque par provocation, par défi quelque part, lorsque l'on sait la puissance syndicale qui peut être celle des cheminots, on s'attaque au statut des cheminots, en disant – ce qui est faux – que cela est une nécessité absolue compte tenu des règles de concurrence européenne. On peut très bien garder ce statut des cheminots et rentrer dans une concurrence européenne.

Je pense qu'on prend le problème par le mauvais bout. Quand on fait preuve d'un tel mépris vis-à-vis des organisations syndicales et des salariés, puisqu'on se refuse au dialogue, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des mouvements comme ceux que l'on connaît aujourd'hui.

J'exprime moi aussi ma totale solidarité à l'égard des fonctionnaires et ma totale solidarité à l'égard des cheminots.

Quand j'entends ici et là ce qui est bien relayé par les organismes de presse, complices du gouvernement – pas tous, mais il y en a beaucoup –, quand je prends certains organes de presse sur ces choses-là, numériques et compagnie, je peux vous dire que j'effacerais certains d'entre eux parce que je ne peux plus lire des articles qui ne sont plus des articles de presse, ils sont l'organisme officiel la Présidence de la République.

J'ai une totale solidarité vis-à-vis des cheminots !

À celles et ceux qui disent qu'ils en ont marre parce qu'ils ne peuvent pas aller au travail, parce qu'ils sont bloqués, je dis que je rends hommage aux cheminots pour le courage qu'ils ont de défendre le modèle français, le modèle du service public à la française. Si, demain, les cheminots venaient à perdre leur combat, Mesdames, Messieurs, et je le dis aux Français et aux Françaises, c'est toute la société française qui serait tout simplement livrée à la libéralisation de nos services publics ! Si, demain, cet emblème, ce symbole qu'est la SNCF tombe, Emmanuel MACRON s'attaquera à tout le reste. Il n'y aura plus aucun interdit. Je dis donc aux Français et aux Françaises qui se plaignent aujourd'hui qu'ils devraient au contraire rendre hommage à nos cheminots et à tous ceux qui sont en grève aujourd'hui parce qu'ils sauvent ce qu'est le service public à la française !

D'ailleurs, contrairement à ce que la presse et en particulier la télévision relaient, beaucoup l'ont compris. Il suffit de voir les caisses de solidarité qui sont alimentées par les Françaises et les Français, il n'y a jamais eu autant de dons faits à ces caisses de solidarité.

Défendons les cheminots parce que, au-delà de la défense des cheminots, c'est surtout la défense de tous nos services publics que nous prenons aujourd'hui au travers de cette motion.

C'est pourquoi, mes chers collègues, cette motion est soumise à votre vote.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Je suis désolé de vous apporter une voix discordante, mais, personnellement, les cheminots, je ne les soutiens pas trop.

Je ne suis pas Macroniste ou En marche. Prendre les Français en otage à chaque fois qu'on veut réformer ce pays, ce n'est plus possible.

J'entends, ils défendent leur bifteck et c'est tout à leur honneur, mais, à mon sens, il y a d'autres moyens de faire, peut-être un peu plus modernes, moins archaïques.

Je ne voterai pas cette motion et je pense que mon collègue Jean-Pierre ne la votera pas non plus.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, ce ne sont pas les cheminots qui prennent les Français en otage. C'est le gouvernement qui prend les Français en otage ! Si le gouvernement ouvrait de vraies négociations, s'il ne recevait pas les organisations syndicales en faisant semblant d'écouter, alors qu'on sait que tout est déjà préparé y compris les ordonnances, s'il y avait de vraies négociations, nous n'en serions sans doute pas là aujourd'hui. Quand on affiche un tel mépris pour les organisations syndicales, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des mouvements durs comme ceux qui ont lieu actuellement. Par conséquent, ce n'est pas de la faute des cheminots, c'est de la faute du gouvernement qui va à l'épreuve, qui veut aller en force sur cette réforme du statut de la SNCF et, là, Monsieur LAMAND, il ne faut pas accuser ceux qui n'y sont pour rien ! Ceux qui y sont pour tout, ce sont nos gouvernants. C'est de leur responsabilité que d'ouvrir les négociations et de faire en sorte qu'elles se passent bien.

Ce n'est pas la volonté du gouvernement, qui n'est d'ailleurs plus La République en Marche que voulait Monsieur MACRON, c'est surtout devenu la république du marché. C'est ce que veut Monsieur MACRON, c'est ce qu'il est en train de faire de la France ! Ce n'est plus La République en Marche, c'est la République du marché !

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- J'ajouterai que ceux qui sont en grève ne défendent pas leur propre situation, puisque, pour eux, leur statut est préservé. Ils défendent bien l'avenir.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison de le préciser.

Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- Monsieur le Maire, je dirai au nom de notre groupe nous soutenons totalement la notion de service public. Vous disiez tout à l'heure « service public à la française », cela nous va très bien.

Le seul bémol que je mettrai dans tout cela, c'est ce que j'appelle les privilèges des cheminots, c'est-à-dire le fait de pouvoir voyager gratuitement, pour eux, leur famille, les parents et grands-parents, le fait de pouvoir partir en retraite à 52 ans. Ce sont des privilèges qui ne sont pas admissibles.

En revanche, qu'ils défendent la notion de service public, je les soutiens totalement.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMIAUX, les cheminots ne se sont jamais opposés à une discussion, à une négociation, à une évolution de l'entreprise. On évolue avec son temps. Ils n'ont jamais refusé cela.

Monsieur LAMIAUX, faites attention à cette notion de privilège. Vous trouverez toujours à côté de vous quelqu'un qui a un petit privilège que vous n'avez pas. Vous feriez mieux de regarder les gros privilèges que certains peuvent s'accorder là-haut et qui rigolent bien de voir les petits s'écharper sur des petits privilèges que les uns et les autres pourraient avoir.

Quelqu'un a dit : « on défend ces petits privilèges, c'est sans doute parce que, malheureusement, vous les avez perdus faute de les avoir défendus ». Lorsqu'on est dans une négociation, ce n'est pas pour perdre des avantages, ce n'est pas pour voir sa condition régresser, c'est pour la voir s'améliorer ! Ne nous battons pas en disant « il y a les petits privilèges », regardons surtout les très gros privilèges qui

sont accordés là-bas. Et quand Bercy nous fait la leçon, vous feriez mieux de regarder tous les privilèges des hauts fonctionnaires de Bercy ! Là, il y aurait sans doute beaucoup de choses à dire.

M. DERNONCOURT.- Bravo, Monsieur le Maire.

(Applaudissements du groupe majoritaire).

Je mets au vote cette motion.

Y a-t-il des votes contraires ? *(Liévin Ensemble, soit deux voix).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

Cette motion est approuvée.

(La motion est approuvée par le groupe majoritaire et Les Patriotes ; Liévin Ensemble ayant voté contre.)

Je vous remercie.

Monsieur LAMIAUX, vous avez déposé une question sur le droit d'expression.

M. LAMIAUX.- Je voulais simplement signaler que l'expression libre des élus permet à ces élus de pouvoir s'exprimer. Ils n'ont pas grand-chose pour s'exprimer, il faut bien dire les choses ; c'est surtout vous, la majorité, qui avez les moyens. La municipalité nous permet quand même de nous exprimer et, à notre grande surprise, on s'aperçoit que ce moyen d'expression a été diminué et je voudrais avoir quelques explications.

J'ai fait quelques recherches, j'ai regardé dans le règlement du Conseil municipal. Il y est indiqué que nous avons droit à une tribune, qui est d'ailleurs très bien réglementée en fonction du nombre d'élus composant le groupe.

En 2017, nous avons droit à dix parutions par an, selon un terme défini dans le règlement du Conseil municipal et, d'un seul coup, en 2018, on passe à huit.

Quand on regarde bien le règlement du Conseil municipal, il est indiqué : « l'espace réservé à l'expression libre concerne un numéro du bulletin municipal sur deux ». Or, les bulletins municipaux, Monsieur le Maire, il y en a deux, dont le « Liévin magazine » qui a démarré en juin 2016.

Que fait-on ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMIAUX, ce n'est pas une restriction du droit d'expression. Vous savez très bien que je suis très attaché à cela. Nous avons réduit le nombre de bulletins municipaux, c'est tout.

Effectivement, le règlement devrait être changé, parce que nous avons réduit le nombre de bulletins municipaux, de ce qu'on appelle « Le Liévinois », qui est le bulletin municipal dans lequel il y a l'expression des groupes politiques. Cette expression des groupes politiques a lieu une fois tous les deux numéros comme cela est convenu.

Quant au « Liévin magazine », ce n'est pas le bulletin municipal, c'est un magazine qui tourne autour d'une thématique particulière : l'emploi, le social, l'aménagement urbain, les transports, etc. Ce n'est pas le bulletin municipal, c'est un magazine thématique dans lequel il n'y a pas lieu de mettre d'expression politique.

M. LAMIAUX.- Il suffit donc de basculer un sujet du « Liévinois » vers le « Liévin magazine » pour pouvoir supprimer le droit d'expression...

M. LE MAIRE.- On n'a pas supprimé, on a juste réduit le nombre de « Liévinois ». C'est un choix rédactionnel qui a été fait. Rien ne nous oblige d'ailleurs à faire un bulletin municipal. On pourrait n'en avoir qu'un par an. Je connais beaucoup de communes où il y a un bulletin municipal une fois tous les trois mois. Vous avez beaucoup de chance parce qu'il y en a beaucoup plus à Liévin.

M. LAMIAUX.- Vous avez un règlement.

M. LE MAIRE.- Effectivement, il faudrait peut-être le modifier. Excusez-nous ; parfois, on n'est peut-être pas très réactif entre les réglementations, le règlement et les modifications. On va modifier le règlement pour l'adapter par rapport à la nouvelle réalité.

M. LAMIAUX.- La position des Patriotes est de vouloir revenir à ce qui existait avant, en 2017.

M. LE MAIRE.- J'entends votre demande, mais je ne peux pas le faire. C'est un choix que nous avons fait, je ne le ferai donc pas.

M. LAMIAUX.- Nous contestons ce que vous dites. Le « Liévin magazine » est un bulletin municipal.

M. LE MAIRE.- Non, c'est un magazine municipal, ce n'est pas le bulletin municipal. Il ne s'appelle pas « Le Liévinois ».

M. LAMIAUX.- Il n'est pas écrit dans le règlement que le bulletin municipal s'appelle « Le Liévinois »

M. LE MAIRE.- Je vous dirai Monsieur LAMIAUX que, lorsqu'on a une expression libre, il faudrait déjà l'utiliser tout le temps, car il y a malheureusement des moments où vous avez une expression libre et où vous ne rendez pas votre article. Utilisez donc déjà ce que vous avez, plutôt que d'en réclamer de nouveaux !

M. LAMIAUX.- Il y a aussi des cas où – je parle du dernier bulletin de 2017 – nous avons rendu notre article et celui-ci n'est pas passé.

M. LE MAIRE.- Il y a eu d'autres fois, Monsieur LAMIAUX. Vous n'étiez pas encore conseiller municipal.

M. LAMIAUX.- Je le sais, je n'infirme pas cela, cela arrive dans toutes les formations politiques. Mais, ce droit d'expression, nous l'avons et nous entendons qu'il soit respecté.

M. LE MAIRE.- Vous y avez droit, sans problème, dans les termes qui ont été définis.

M. LAMIAUX.- Si vous nous supprimez notre moyen d'expression, c'est un peu le retour de l'ex-Union soviétique. C'est le parti unique.

M. LE MAIRE.- J'ai entendu, Monsieur LAMIAUX.

M. LAMIAUX.- J'espère que le message est passé.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, ce Conseil municipal est terminé. Il est 21 heures 15, cela a été un long Conseil municipal, mais très intéressant et je vous remercie de votre contribution.

Bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 21 heures 15.)